



## SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Podgorny (République socialiste soviétique d'Ukraine) . . . . .</i>	393
<i>Intervention du représentant de la République arabe unie . . . . .</i>	400
<i>Discours de M. Salaam (Liban) . . . . .</i>	401
<i>Discours de M. Averoff-Tossizza (Grèce) . . . . .</i>	404

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. PODGORNÝ (République socialiste soviétique d'Ukraine<sup>1/</sup>): Membre fondateur des Nations Unies, la République socialiste soviétique d'Ukraine a toujours estimé que l'Organisation internationale doit être le centre de coordination des mesures prises par tous les peuples pour réaliser les buts et principes communs énoncés dans la Charte. Cela est particulièrement vrai du développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

2. L'évolution du monde en pleine transformation met en vedette les problèmes qui préoccupent toute l'humanité. Ces problèmes, personne ne les a inventés, c'est la vie elle-même qui les a posés, et ils coïncident avec les tâches de l'Organisation des Nations Unies. A cette quinzième session, l'Assemblée générale va avoir à faire preuve de sa conscience du rôle extrêmement important qui lui est dévolu dans le règlement des plus urgents, des plus brûlants problèmes d'aujourd'hui. Ce qui montre bien l'importance de cette session, c'est qu'il s'agit d'examiner d'une façon plus approfondie et plus sérieuse la proposition de désarmement général et complet [A/4505], la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux [A/4502 et Corr.1], et l'élimination des causes qui ont fait empirer la situation internationale.

3. On peut juger de l'extrême importance de la quinzième session quand on voit y participer beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que beaucoup d'hommes d'Etat qui ont l'entière confiance de leur peuple. A ce propos, ma délégation exprime, au nom du gouvernement et du peuple ukrainiens, sa profonde

gratitude envers le Gouvernement soviétique et spécialement envers son chef, Nikita S. Khrouchtchev, pour avoir pris l'initiative de faire participer à cette session les hommes d'Etat les plus importants en vue de régler les principaux problèmes qui concernent l'avenir du monde.

4. Nous sommes profondément heureux de saluer les chefs d'Etat et de gouvernement et les éminents hommes d'Etat qui ont répondu à l'appel de Nikita S. Khrouchtchev en prenant la tête de leur délégation pour participer de manière constructive et concrète aux travaux de l'Assemblée.

5. Nous pouvons dès maintenant constater avec satisfaction que la présence du chef du Gouvernement soviétique, Nikita S. Khrouchtchev, et des chefs d'autres pays épris de paix, ainsi que leurs interventions dans la discussion générale, ont eu une influence réellement vivifiante. Ils ont fait des propositions de grande valeur pour renforcer la cause de la paix universelle, liquider le colonialisme et renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les débuts des travaux de la présente session de l'Assemblée ont été marqués par l'admission de nouveaux Etats d'Afrique et du bassin méditerranéen. Cet événement nous rappelle encore une fois que la désintégration du système colonial et la libération des peuples sont un processus irrésistible et irrépressible, la marque même du XX<sup>e</sup> siècle. Je profite de cette agréable occasion pour exprimer les félicitations du peuple ukrainien aux nouveaux Etats admis à faire partie de l'Organisation des Nations Unies, et pour souhaiter à leur peuple le bonheur et la prospérité dans l'indépendance complète.

7. Tous sans exception reconnaissent que le désarmement est le problème actuel le plus important, le plus brûlant et le plus urgent. L'avenir de l'humanité en dépendra: ou bien le monde entrera dans la voie du développement pacifique, ou bien il craindra toujours le déclenchement d'une catastrophe universelle. La paix armée n'est jamais qu'un fragile armistice armé, lourd d'un danger de guerre. Illimitée, la course aux armements devient extrêmement dangereuse, en même temps qu'absurde, à cause des conséquences désastreuses que l'emploi des armes modernes pourrait avoir pour le destin de l'humanité.

8. Ce n'est pas par hasard que des millions d'être humains du monde entier ont salué comme un grand acte d'humanité et d'amour de la paix les propositions de désarmement général et complet faites par le chef du Gouvernement soviétique à la quatorzième session de l'Assemblée générale [799<sup>e</sup> séance]. Par une résolution [1378 (XIV)], l'Assemblée a approuvé l'idée d'un désarmement général et complet. Je vous rappelle que, dans cette résolution, l'Assemblée générale considérait que la question du désarmement général et complet était la question la plus importante à laquelle le monde eût à faire face,

<sup>1/</sup>L'orateur s'est exprimé en ukrainien. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation de l'Ukraine.

invitait les gouvernements à ne négliger aucun effort pour parvenir à une solution constructive de ce problème, et exprimait l'espoir que des mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seraient élaborées en détail dans le plus bref délai possible. Cette résolution traçait donc en fait un programme d'action et la ligne directrice des futures négociations de désarmement.

9. L'année qui s'est écoulée depuis l'adoption de cette résolution n'a malheureusement pas répondu à l'attente des peuples du monde. Cinq membres du Comité des dix puissances sur le désarmement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Canada et l'Italie, ont fait de ce comité destiné à des négociations constructives et à l'élaboration d'un accord acceptable un lieu de bavardages futiles, un paravent derrière lequel ils pouvaient cacher leur politique, qui est aussi loin du désarmement que le ciel est loin de la terre. Le Gouvernement ukrainien a suivi avec beaucoup d'attention les négociations du Comité des dix puissances et n'a pu s'empêcher de conclure que deux grandes tendances marquaient les négociations de Genève: la première, celle de l'URSS et des autres Etats socialistes, visait à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale; la seconde, celle des Etats-Unis et des autres puissances occidentales, visait à remplacer le désarmement par le contrôle des armements, et à ramener les négociations au point où elles en étaient avant la résolution adoptée par l'Assemblée générale, à sa quatorzième session, sur le désarmement général et complet. Les Etats-Unis et ses associés au Comité des dix puissances ont fait de leur mieux pour conduire à une impasse le règlement du problème du désarmement.

10. Une fois torpillés les travaux du Comité des dix puissances, la propagande occidentale a fait beaucoup de bruit au sujet des prétendues nouvelles propositions américaines, lesquelles, selon cette propagande, ne pouvaient pas venir en discussion parce que les pays socialistes avaient cessé de participer aux travaux du Comité. En fait, en soumettant le 27 juin 1960 leurs propositions<sup>2/</sup>, les Etats-Unis ne recherchaient nullement le désarmement général et complet défini par la résolution de la quatorzième session. Ils ne cherchent pas davantage à s'en rapprocher maintenant, à cette session-ci.

11. Quelle était donc l'essence de ces "nouvelles propositions"? Le projet américain envisageait-il le licenciement des armées nationales? Non. Envisageait-il la destruction et l'interdiction de tous les stocks d'armements et l'arrêt de la production des armes de toutes sortes? Envisageait-il la destruction de tous les moyens de faire parvenir à leur cible les armes d'extermination massive, le démantèlement des bases militaires de toutes sortes? Non. Envisageait-il le retrait des troupes cantonnées en territoire étranger et leur licenciement? Non, non, et encore une fois non.

12. Qu'envisageait réellement ce plan? Il reflétait "de nouveaux efforts américains", qui, comme M. Herter, secrétaire d'Etat, l'avait dit avant même l'ouverture des négociations de Genève, étaient le complément du programme militaire des Etats-Unis. On peut imaginer où iraient les relations internationales si les Etats socialistes acceptaient la thèse,

fort originale, du Gouvernement des Etats-Unis, selon laquelle le but des pourparlers de désarmement serait d'arrêter des mesures servant de complément au programme militaire national des différents Etats, c'est-à-dire, en fait, de contribuer à la course aux armements.

13. Le "nouveau" plan américain se réduit à éviter à tout prix un véritable désarmement général et complet, en le remplaçant par un "contrôle des armements". Attention! Non pas contrôle du désarmement, mais "contrôle des armements". Les Etats-Unis n'ont pas bougé d'un pouce de cette position. Le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, parlant de cette tribune [868ème séance], a réaffirmé que ce sont les armements qu'il faut contrôler, et non le désarmement. Il n'échappe à aucun de mes auditeurs que la formule "contrôle des armements" n'envisage pas le désarmement, et qu'il y a loin d'un "contrôle des armements" à un "contrôle du désarmement".

14. Les représentants de beaucoup d'Etats Membres ont à juste raison fait ressortir la responsabilité spéciale que l'évolution historique assigne aux grandes puissances; le choix entre le désarmement et la course aux armements dépend dans une large mesure des grandes puissances.

15. On le sait, toutes les grandes puissances ne s'opposent pas au désarmement. Toutes les grandes puissances ne voient pas dans la course aux armements une source d'enrichissement et de profit. D'un autre côté, toutes les grandes puissances n'acceptent pas de détruire leurs armements, y compris les bombes nucléaires. Si la grande et puissante Union soviétique recherche sincèrement et passionnément la réalisation d'un désarmement général et complet pour libérer une fois pour toutes l'humanité du danger de l'anéantissement, le Gouvernement des Etats-Unis, en revanche, fonde sa politique sur le maintien des armes nucléaires — les armes de l'agression.

16. En même temps, je ne puis que souligner l'affinité qu'il y a en matière de désarmement entre la politique américaine et celle de la République fédérale d'Allemagne. Les milieux dirigeants de ces deux pays considèrent le désarmement comme un mal à conjurer. Les militaristes et les revanchards de Bonn ont besoin de l'atmosphère de tension internationale et de course aux armements pour mettre en action leurs nouveaux plans, qui sont de déchaîner la guerre et de réduire les peuples en esclavage.

17. Nous assistons à la répétition de l'histoire tragique de l'entre-deux-guerres, où, pendant que des discussions interminables faisaient résonner les salles du Palais des Nations à Genève, les arsenaux de la Ruhr produisaient des armes à une cadence fiévreuse. De nos jours, en pleine discussion sur le désarmement, les puissances occidentales ouvrent aux militaristes de l'Allemagne de l'Ouest la porte de leurs arsenaux de fusées et d'armes nucléaires. Pendant les récentes négociations de Genève, où la diplomatie occidentale cherchait des arguments contre le désarmement, les revanchards de Bonn publiaient le mémorandum bien connu où ils demandaient avec une impudente franchise à équiper au plus vite la Bundeswehr de toutes sortes de fusées et d'armes atomiques, et à instaurer dans leur pays le service militaire obligatoire.

18. Jour après jour, il devient plus évident que la République fédérale d'Allemagne s'engage dans la voie qu'avait suivie avant elle l'Allemagne du Kaiser et d'Hitler. La renaissance du militarisme allemand a toujours conduit à la guerre, qui, tel un ouragan déchaîné, a balayé bien des pays, parmi lesquels l'Ukraine, laissant derrière elle des calamités sans nombre. Pendant les années de la seconde guerre mondiale, les hordes fascistes ont infligé à notre république des pertes estimées à plus de 70 milliards de dollars. Des millions de fils et de filles de l'Ukraine sont tombés au combat, ont péri dans les camps de concentration, les chambres à gaz et les fours crématoires des Allemands. En sacrifiant le sang et la vie de beaucoup de ses enfants pour l'amour de la liberté, le peuple ukrainien a acquis le droit de réclamer que l'on mette fin à la criminelle politique de renaissance du militarisme allemand que suivent les puissances occidentales et les chefs de la République fédérale d'Allemagne.

19. En défendant les revanchards de l'Allemagne de l'Ouest, M. Macmillan nous a conseillé dans son discours [877ème séance] de ne pas regarder en arrière, d'oublier le passé. Il lui est assurément loisible d'oublier complètement le passé récent, où le Royaume-Uni repoussait les cruelles attaques de l'aviation hitlérienne. Mais nous sommes sûrs que le peuple britannique n'oubliera jamais la tragédie de Coventry, le barbare bombardement de Londres et ses enfants qui sont morts en combattant contre l'Allemagne hitlérienne. Les peuples n'oublient jamais le passé; ils ne peuvent pas oublier les leçons de l'histoire. Il est parfois très utile de se retourner sur le passé, ne serait-ce que pour ne pas lui permettre de se répéter. Avons-nous le droit aujourd'hui de faire la sourde oreille aux discours belliqueux du chancelier Adenauer, aux impudentes exigences des revanchards qui ont rejeté toute contrainte, aux ultimatus des généraux de la Bundeswehr de l'Allemagne de l'Ouest? Non, nous ne l'avons pas.

20. Ce n'est pas la peur qui nous pousse à parler de la renaissance du militarisme et de l'esprit de revanche dans la République fédérale d'Allemagne. Nous n'avons pas peur du bruyant piétinement des lourdes bottes des soldats de la nouvelle Wehrmacht. L'URSS et tous les pays socialistes ont tout ce qu'il faut pour écraser tout agresseur dans sa tanière. Mais le Gouvernement des Etats-Unis, celui du Royaume-Uni et celui de leurs alliés de l'OTAN sont-ils conscients de la responsabilité qu'ils prennent en appuyant de nos jours le militarisme allemand? Il est évident que la politique de la prétendue canalisation du militarisme allemand contre les pays socialistes se survit depuis longtemps. Si jamais les revanchards de Bonn déchaînaient la guerre, ce serait immédiatement une guerre atomique avec toutes ses fureurs, qui engloutirait le monde entier et, en tout premier lieu, les pays mêmes dont les dirigeants restaurent de leurs propres mains l'Allemagne militariste. C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples, il faut tout faire pour éliminer du cœur de l'Europe ce redoutable foyer virtuel de guerre.

21. La lutte pour un désarmement complet et général est en même temps la lutte contre la renaissance du militarisme et de l'esprit de revanche de l'Allemagne de l'Ouest, qui est coupable d'avoir

déchaîné la première et la seconde guerre mondiale et d'avoir anéanti des millions d'innocents.

22. La désintégration du système colonial, la naissance de nouveaux Etats indépendants, la libération des peuples autrefois réduits en esclavage qui ont acquis le droit de décider de l'avenir du monde sur un pied d'égalité avec les autres nations représentées, on a déjà insisté là-dessus, un des traits les plus significatifs de notre siècle.

23. Le Président du Ghana, M. Kwame Nkrumah, a dit une grande vérité en déclarant à cette tribune [869ème séance] que tant qu'un seul pied du sol africain resterait sous la domination étrangère, le monde ne connaîtrait pas la paix.

24. C'est vrai; tant que le régime colonial, qui n'a jamais subsisté qu'à l'aide des baïonnettes, de l'arbitraire et de la duperie, ne sera pas détruit et enterré une fois pour toutes, on ne pourra pas proclamer à nouveau la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

25. Voici plus de 40 ans, le fondateur de l'Etat soviétique, le grand champion de l'amitié et de l'égalité entre les nations, V. I. Lénine, a prophétiquement annoncé que les peuples de l'Orient s'éveillaient à l'action pratique, de façon que chaque nation puisse participer à la détermination de l'avenir de toute l'humanité.

26. Aujourd'hui, une force nouvelle qui représente une grande partie de l'humanité vient, vague après vague en un puissant courant, se joindre au conseil des nations égales entre elles. Les peuples d'Asie et d'Afrique atteignent enfin la liberté tant attendue et achetée si cher. L'histoire des continents dits de couleur cesse d'être l'affaire de quelques Etats impérialistes, qui s'étaient autrefois réparti ces continents en zones de domination et d'influence.

27. Cependant, plus de 100 millions d'êtres humains continuent à languir dans les chaînes du colonialisme. Le peuple algérien répand héroïquement son sang, alors que sa seule faute est de ne plus vouloir tolérer le joug des colonialistes français, mais de vouloir une vie libre dans un Etat algérien libre et indépendant. C'est le droit légitime de toute nation. C'est pourquoi tous les hommes de bonne foi tendent une main secourable aux peuples opprimés qui luttent pour leur indépendance. C'est là que se manifeste le véritable amour de l'humanité. Il ne fait pas de doute que cette aide s'accroîtra continuellement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus sur notre planète un seul Etat colonial et dépendant. Les Ukrainiens savent ce que signifie l'oppression coloniale. Ils ont aidé et continueront à aider les peuples dans leur lutte contre le colonialisme et pour l'indépendance complète.

28. Il est temps d'accélérer et d'achever le processus d'effondrement du régime colonial et de libération de tous les peuples opprimés. La déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, présentée à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, tend à satisfaire à cette nécessité historique. Cette déclaration est un authentique manifeste des peuples qui se libèrent de l'oppression coloniale. Elle réclame l'application à

toutes les nations et à tous les peuples des idéaux nobles et humains d'égalité et d'autodétermination. Mais à peine cette déclaration avait-elle été rendue publique que les colonialistes et leurs défenseurs l'ont attaquée avec une avalanche d'insultes et d'insinuations. Ils sont prêts à aller jusqu'à y trouver de prétendus appels à la révolte dans tous les territoires coloniaux.

29. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter, a été le premier à "découvrir" des machinations et des horreurs prétendument cachées dans cette déclaration. Il s'imagine la voir attiser la flamme de la révolte dans les colonies. Pense-t-il peut-être que la paix et la prospérité règnent aux colonies, que les esclaves rivés aux chaînes coloniales attendent humblement le jour où les colonialistes daigneront leur accorder la liberté? Lorsqu'il a parlé devant l'Assemblée [880ème séance] le Ministre des affaires étrangères de Belgique a fait appel à toute son éloquence pour persuader des gens qui ne croient pas aux contes de fées que les colonialistes belges ne faisaient pas autre chose que rechercher les moyens d'améliorer le sort du peuple congolais et de le conduire à la liberté et à l'indépendance. Hier [883ème séance], le représentant de la Belgique s'est élevé contre les critiques et les accusations portées à l'égard des agissements des colonialistes belges au Congo — cette fois c'était en réponse à la déclaration faite [882ème séance] par le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru. Mais tant le représentant de la Belgique que son ministre des affaires étrangères ont été dans l'impossibilité de réfuter quoi que ce soit, tout comme il est impossible de réfuter la longue et sombre histoire de la domination coloniale sur le pays du peuple congolais.

30. Quand les colonialistes font de semblables déclarations, les peuples coloniaux ne peuvent qu'en rire. Les peuples qui ont été ou sont encore dans les chaînes du colonialisme savent par leur propre et amère expérience ce que signifient les "bienfaits" de leurs oppresseurs. Si M. Herter et consorts sont tellement troublés par les insurrections coloniales — en d'autres termes, par la lutte des nations opprimées contre leurs oppresseurs — le meilleur moyen de mettre fin à leurs inquiétudes est d'éliminer sans délai l'inégalité et l'esclavage.

31. A ce propos, il nous revient en mémoire le remarquable roman d'un classique de la littérature ukrainienne, Panas Mirny, qui nous a laissé une émouvante description de la lutte des paysans ukrainiens contre l'injustice sociale et l'oppression dans la seconde moitié du XIXème siècle. En décrivant cette lutte si dramatique, il a, avec beaucoup de tristesse, donné à son roman le titre suivant: "Les bœufs meuglent-ils quand la mangeoire est pleine?" Non, les bœufs ne meuglent pas quand la mangeoire est pleine. Eliminons le colonialisme, et messieurs les colonialistes ne seront plus hantés par la crainte d'un soulèvement des peuples coloniaux.

32. En essayant d'effacer les traces de leurs crimes contre les peuples coloniaux, les colonialistes font mille efforts pour présenter au monde comme un grand acte d'humanité de leur part les concessions forcées qu'ils ont dû faire aux pays opprimés. Ils proclament que l'aide économique qu'ils apportent aux pays sous-développés n'a d'autre motif qu'un souci paternel du sort des peuples qui ont atteint l'indépendance politique. M. Macmillan, premier mi-

nistre du Royaume-Uni, qui a récemment pris la parole devant l'Assemblée [877ème séance] a cité certaines données qui devraient, selon lui, démontrer à quel point les pays capitalistes font preuve de plus d'humanité que les pays socialistes envers les pays économiquement sous-développés. Il a dit que l'aide apportée aux pays sous-développés par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays capitalistes dépasse celle des pays socialistes.

33. D'abord et avant tout, il faut remarquer qu'en ce qui concerne l'aide économique, on ne saurait mettre sur le même plan ceux qui ne participent pas et n'ont jamais participé à l'exploitation des pays coloniaux et ceux qui continuent sans vergogne à extorquer leurs richesses aux pays sous-développés. Comme on l'a déjà dit ici, il serait juste et légitime que les exploités étrangers rendent au moins une partie des richesses qu'ils ont accumulées grâce à l'exploitation des peuples opprimés; rendues aux pays sous-développés sous forme d'aide, ces richesses pourraient servir au développement de l'économie et de la culture et au relèvement du niveau de vie de la population.

34. Pour comprendre à quel point les assertions de M. Macmillan sont loin de la réalité, il faut examiner la véritable signification de la notion d'"aide économique" d'un pays capitaliste à un pays sous-développé. M. Macmillan passe soigneusement sous silence le fait indéniable qu'en accordant leur aide à un pays, les "bienfaiteurs" capitalistes ont deux intérêts: d'une part, le profit maximum qu'ils peuvent tirer de leurs investissements; d'autre part, la chaîne dont cette aide attachera au char du capitalisme les pays sous-développés.

35. Il est douteux que les services de statistique les plus autorisés puissent jamais faire le compte de toutes les richesses incalculables que les puissances coloniales ont extraites des pays qu'ils ont réduits en esclavage, et des ressources non moins innombrables que l'on extrait encore aujourd'hui des pays sous-développés. Quel fabuleux potentat des Mille et Une Nuits oserait comparer ses trésors à ceux que les monopoles capitalistes ont extraits des pays dépendants et sous-développés? Ce que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays capitalistes appellent aujourd'hui "aide économique aux pays sous-développés" n'est en réalité qu'une chiche indemnité, comparée aux profits que leur a rapportés l'exploitation de ces pays. Et je ne mentionne pas la douleur, les larmes et la sueur des peuples colonisés, ni la terrible pauvreté qu'ils ont héritée du brigandage colonial. Je ne m'étendrai pas sur ce fait que le programme d'aide économique, dont M. Eisenhower et M. Macmillan, ainsi que d'autres représentants du monde capitaliste, ont parlé ici même, n'envisage pas la création d'une économie nationale forte et indépendante dans les pays sous-développés, alors que ce serait précisément la base véritable d'une prospérité nationale saine et rapide.

36. On nous affirme qu'un des meilleurs moyens d'aider les pays sous-développés est d'y stimuler l'investissement de capitaux étrangers. Mais en est-il bien ainsi dans la réalité? Entre 1950 et 1958, les Etats-Unis ont augmenté de 4 milliards 100 millions de dollars leurs investissements privés directs dans les pays économiquement sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, mais ils ont importé de ces pays, sous forme de bénéfices, 11 mil-

Hardé 300 millions de dollars. Ainsi, en quelque neuf ans, les Etats-Unis ont reçu 7 milliards 200 millions de dollars — somme énorme qui vient en déduction nette de la richesse nationale des pays sous-développés. Un autre exemple. Selon les données de la Bank of England, les investissements de capitaux britanniques dans la Fédération de Rhodésie et Nyasaland s'élevaient, à la fin de 1956, à 130 millions de livres sterling. Pour cette année-là, les intérêts et dividendes de ces investissements se sont élevés à 17.700.000 livres. Les compagnies par actions, au capital nominal de 44.800.000 livres, ont distribué à elles seules 14.800.000 livres de dividendes, c'est-à-dire que le taux du bénéfice a été de 33 pour 100; dans quelques sociétés, le taux du bénéfice dépasse 50 pour 100. N'est-ce pas là du brigandage au grand jour? Si ce n'en est pas, qu'est-ce que c'est?

37. Non. Si les colonialistes veulent être les bienfaiteurs des pays sous-développés, qu'ils leur rendent tout ce qu'ils leur ont volé, ou du moins une partie des richesses qu'ils leur ont extorquées et qu'ils continuent de leur extorquer. Qu'ils leur accordent une aide qui favorise la création de l'indépendance économique des peuples qui se sont libérés de l'oppression. Qu'ils coupent les avides tentacules que les monopoles étendent vers les jeunes peuples qui luttent pour une vie libre. Autrement, les peuples ne croiraient ni M. Eisenhower, ni M. Macmillan, malgré tous les beaux discours qu'ils peuvent faire ici.

38. En ce qui concerne les pays socialistes, ils ont toujours sincèrement souhaité aider économiquement les pays sous-développés. Personne, fût-ce notre pire ennemi, ne peut accuser les pays socialistes d'essayer d'accroître leur capital économique ou politique en prêtant une assistance internationale. Notre seul but, qui correspond à nos idées et à nos aspirations, est d'aider les pays sous-développés à liquider aussi rapidement que possible le lourd héritage du colonialisme, à créer les conditions nécessaires à leur rapide développement économique et culturel. Toutes les formes d'assistance qui sont accordées aux pays sous-développés par l'entremise de l'ONU devraient avoir comme but la liquidation finale et rapide des régimes coloniaux.

39. Partout, la vie réclame avec insistance l'élimination du colonialisme, après quoi des relations amicales se développeront entre tous les peuples du monde, là même où brûlent à présent les flammes de la lutte anticolonialiste. La seule façon d'y arriver, c'est d'approuver et de mettre en pratique les nobles dispositions de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux que vient de proposer le Gouvernement de l'Union soviétique.

40. Nous sommes tous profondément inquiets des événements du Congo (Léopoldville), d'autant plus que la situation tendue de cette république est liée au nom de l'Organisation des Nations Unies et intéresse donc directement chacun de ses membres. Mais le Gouvernement ukrainien n'est pas enclin à rejeter sur l'ensemble de l'Organisation la responsabilité de l'alarmante situation qui est actuellement celle du Congo puisque les puissances coloniales et celles qui les appuient ne sont qu'une partie des Nations Unies.

41. Il faut relever que c'est à cause de cette partie-là de l'Organisation que le Secrétaire général a agi comme un fidèle serviteur des puissances impérialistes. C'est lui qui a couvert du nom de l'ONU les

scandaleux agissements des colonialistes du Congo. C'est lui qui a donné l'ordre d'employer la Force des Nations Unies, non pas à aider le gouvernement légitime de la République du Congo à établir l'ordre dans le pays, mais à persécuter le gouvernement légitime et le parlement légitime de cette jeune république. C'est lui qui a aidé les colonialistes dans leur politique de démembrement du pays et qui a fait figure de complice des dissidents qui agissent dans l'intérêt des grands monopoles étrangers. A ces justes accusations, M. Hammarskjold a répondu le 26 septembre 1960 [871ème séance] qu'en appliquant les décisions prises par le Conseil de sécurité au sujet du Congo, il obéissait à ce qu'il appelle ses "convictions". Tous ses actes démontrent plus éloquemment que des paroles la nature de ces convictions et les intérêts qu'elles servent.

42. Ce n'est pas sans preuve que nous accusons le Secrétaire général; nous nous fondons sur des faits indéniables. Je me permets d'inviter l'Assemblée à apporter une attention particulière à un document aussi important et autorisé que le mémorandum du Sénat et de la Chambre des représentants de la République du Congo [A/4518], récemment communiqué à l'Assemblée générale. Ce mémorandum dit ouvertement:

"...cette mauvaise ingérence des fonctionnaires de l'ONU dans les affaires politiques du Congo a longuement paralysé les organes législatif et exécutif du pays, plongeant ainsi les pays dans l'anarchie.

"...l'ONU...empêche le gouvernement légal d'accomplir la tâche de sauvegarder l'unité du pays et de ramener l'ordre dans le pays."

43. Dans ce document, le Parlement congolais demande que l'Organisation des Nations Unies collabore uniquement avec le gouvernement légal dirigé par le Premier Ministre, M. Patrice Lumumba, dont le Sénat et la Chambre des représentants du Congo ont par deux fois confirmé les pouvoirs.

44. Le document que je viens de citer porte une lourde accusation contre M. Hammarskjold, dont les actes ont entaché l'honneur de l'Organisation. Le mémorandum congolais est un acte d'accusation contre les colonialistes et leurs protecteurs, qui ont écrasé l'ordre démocratique au Congo et déshonoré, avec l'aide de M. Hammarskjold, l'Organisation des Nations Unies, dont la vocation est de défendre avec fermeté les intérêts des peuples qui se libèrent du joug colonialiste.

45. La juste condamnation prononcée à la présente session contre les "activités" du Secrétaire général a provoqué une réaction hystérique aux Etats-Unis. En réponse aux propositions constructives faites à l'Assemblée [869ème séance] par le chef du Gouvernement soviétique, N. S. Khrouchtchev, qui visent à renforcer les organes exécutifs de l'ONU et à éliminer de son fonctionnement toute partialité, M. Herter, secrétaire d'Etat, s'est empressé de déclarer que ces propositions constituaient "une attaque générale, une déclaration de guerre contre la structure, le personnel et l'emplacement de l'ONU". M. Herter prétend que l'URSS essaie de saper l'ONU en forgeant des arguments de toutes pièces.

46. Mais considérons impartialement les faits, la situation véritable telle qu'elle se présente dans les organes exécutifs de l'ONU. On a constitué le Secrét-

tariat de l'ONU il y a 15 ans, dans des conditions historiques entièrement différentes de celles d'aujourd'hui. De toute évidence, sa structure ne répond plus aux exigences actuelles. Le Secrétariat de l'ONU est actuellement dans une position telle que ses actes vont à l'encontre des intérêts de beaucoup des Membres de l'ONU en raison tant de sa structure imparfaite que de la façon particulière dont est choisi son personnel.

47. Je voudrais citer ici quelques chiffres qui montrent de quels principes s'est inspiré le Secrétaire général pour engager son personnel. L'Article 101 de la Charte des Nations Unies stipule expressément que sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Dans la réalité, on méconnaît de façon flagrante cette exigence si capitale du point de vue des principes.

48. A commencer par le cabinet du Secrétaire général, le personnel comprend surtout des fonctionnaires qui suivent la politique des puissances occidentales. A l'heure actuelle, il y a au Secrétariat de l'ONU 1.170 fonctionnaires qui sont choisis en vertu du principe de la répartition géographique. Sur ce nombre, 800, c'est-à-dire 65 pour 100 environ, sont citoyens des Etats-Unis ou de pays alliés des Etats-Unis dans les blocs militaires, alors que l'URSS et les autres pays socialistes ne comptent que 84 fonctionnaires, et les pays neutres d'Asie 90 environ; en d'autres termes, chacun de ces groupes de pays compte environ 7 pour 100 du nombre total des fonctionnaires; les pays d'Afrique ont 32 fonctionnaires, soit environ 3 pour 100 du nombre total. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine juge inadmissible qu'il n'y ait que deux Ukrainiens au Secrétariat de l'ONU, malgré les représentations répétées que le Ministère des affaires étrangères de la RSS d'Ukraine a faites à ce sujet au Secrétaire général.

49. Les Américains occupent 60 hauts postes, les Britanniques 32. En revanche, 56 pays, dont l'Indonésie, la République arabe unie, le Mexique et l'Afghanistan, ne peuvent participer d'aucune manière à l'administration. Ce n'est pas sans raison que l'on prétend que la majorité des organes du Secrétariat de l'ONU sont devenus en fait des services du Département d'Etat américain.

50. Passons au programme d'assistance technique des Nations Unies. L'année dernière, par exemple, sur les 2.291 spécialistes envoyés dans divers pays, 1.420 appartenaient aux pays membres de l'OTAN. L'Union soviétique avait fourni 40 spécialistes; les autres pays socialistes 12 seulement.

51. Que prouvent ces chiffres? Ils prouvent que l'organe administratif des Nations Unies a conservé le rapport des forces d'il y a longtemps, que les puissances occidentales disposent, dans toutes les situations décisives, de positions qui leur permettent de servir leurs propres visées tout en agissant au nom des Nations Unies. Enfin, ces faits démontrent que, dans l'état actuel des choses, l'organe administratif des Nations Unies peut agir — et agit en fait — contre la volonté des peuples, en servant pratiquement les intérêts d'un groupe d'Etats liés ensemble militairement et politiquement.

52. Le moment est venu, par conséquent, de changer la structure du Secrétariat en fonction du nouveau rapport des forces et de la tâche à laquelle l'Organisation doit faire face; la question est mûre, elle

exige maintenant une solution. C'est pourquoi la délégation ukrainienne appuie entièrement la proposition visant à modifier la structure du Secrétariat en créant trois postes de Secrétaire des Nations Unies conformément au rapport actuel des forces, et à choisir un nouveau Siège pour l'Organisation. Si la structure du Secrétariat de l'ONU ne change pas, nous ne pourrons jamais résoudre convenablement le problème capital de notre époque, celui du désarmement, dont la nature exige une action systématiquement coordonnée, dans l'intérêt de toutes les nations et non plus d'un seul groupe d'Etats. Si nous ne procédons pas ainsi, nous ne pouvons pas garantir la bonne marche de l'Organisation, et nous la condamnons à l'impuissance dans les problèmes les plus pressants de la vie internationale.

53. La déclaration faite hier par M. Hammarskjöld [883ème séance] en réponse aux critiques adressées à ses actes confirme une fois de plus que le Secrétaire général est prêt, comme toujours, à demeurer au service, non pas des Nations Unies, mais d'un certain groupe d'Etats dont la politique est contraire aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela nous conduit à conclure que, tant que le pouvoir exécutif sera concentré entre les mains de M. Hammarskjöld, les services de l'ONU ne pourront pas fonctionner normalement et efficacement et seront dépourvus de tout caractère international, au détriment de l'Organisation elle-même.

54. Beaucoup de ceux qui ont pris la parole ici ont noté avec regret que la tension internationale s'était aggravée ces derniers temps, à la suite des actes d'agression commis par les milieux impérialistes des Etats-Unis, avec l'approbation du Président des Etats-Unis, qui n'en ignorait rien.

55. Le survol du territoire soviétique par des appareils U-2 et RB-47, chargés de missions de reconnaissance et d'espionnage, ont montré que les milieux dirigeants des Etats-Unis font litière des rapports amicaux entre Etats et du respect de la souveraineté nationale; pour eux, ce sont des principes juridiques dépassés et inutiles. Au lieu de cela, ils soutiennent une théorie qui sape, de propos délibéré et systématiquement, les bases juridiques des relations internationales. Le Gouvernement ukrainien considère les actes commis au mépris de la souveraineté des Etats comme une expression extrêmement dangereuse de la politique qui veut s'appuyer sur une position de force. La moindre complicité avec les actes d'agression des milieux militaires et diplomatiques des Etats-Unis, la moindre indulgence à leur égard, peuvent plonger le monde dans les désastres de la guerre.

56. C'est pour nous un devoir de condamner les actes d'agression des Etats-Unis dirigés contre la sécurité internationale; c'est répondre à l'appel de la conscience et de la justice. Tous les peuples verraient dans cette condamnation un bon moyen de réfréner le délire et l'impudence des violateurs de frontières étrangères et de mettre fin à leurs manœuvres, particulièrement dangereuses en notre époque d'armes atomiques. Cela est d'autant plus nécessaire que le mépris de la souveraineté des autres Etats, proclamé par Washington, se manifeste de diverses manières dans la politique étrangère des Etats-Unis.

57. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine estime de son devoir de déclarer

devant l'Assemblée générale que les fonctionnaires responsables des Etats-Unis poursuivent une politique d'ingérence dans les affaires intérieures du peuple ukrainien de même que dans celles des autres peuples des pays socialistes. Bien que l'Ukraine ait signé la Charte des Nations Unies sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, en Etat libre et souverain, les organes officiels des Etats-Unis, notamment le Congrès, poursuivent systématiquement leur campagne de calomnie contre l'Etat ukrainien, en se servant pour cela d'une racaille hitlérienne coupable de crimes contre le peuple ukrainien. Certains membres du Congrès des Etats-Unis, qui ne sont pas, il faut croire, entièrement absorbés par des affaires d'Etat, prononcent des discours "émouvants" en se servant du même canevas photocopié pour évoquer la prétendue "semaine des nations captives" ou le "jour de l'indépendance ukrainienne", c'est-à-dire l'indépendance apportée à la pointe des baïonnettes allemandes.

58. Ces misérables mascarades provoquent l'indignation des 42 millions d'Ukrainiens. Elles blessent également, dans l'amour profond qu'ils portent à l'Ukraine, leur mère patrie, les émigrants ukrainiens qui vivent et travaillent aux Etats-Unis et au Canada, et elles les humilient dans leur dignité nationale, du fait que, pour nous tous Ukrainiens, l'Ukraine soviétique est le symbole de la vie libre et de l'indépendance véritable.

59. La déclaration grossière et calomnieuse faite à l'Assemblée générale par M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a également provoqué une profonde indignation chez le peuple ukrainien et chez un grand nombre d'émigrants ukrainiens. Notre délégation a reçu beaucoup de lettres, non seulement d'Ukrainiens qui vivent dans leur pays, mais également d'émigrants ukrainiens établis aux Etats-Unis et au Canada, qui élèvent une vigoureuse protestation contre un tel affront.

60. En écoutant la déclaration de M. Diefenbaker [871ème séance], on aurait pu croire qu'il avait apparemment confondu l'auditoire de ce forum international de haute tenue qu'est l'Organisation des Nations Unies avec la douzaine d'énergumènes qui organisent des piquets contre les délégations venues à la présente session ou avec le Conseil de l'OTAN, où l'on peut dire n'importe quoi qui soit antisoviétique. Quoi qu'il en soit, c'est précisément la tribune de l'ONU que le Premier Ministre du Canada a choisie pour lancer des attaques malséantes contre la population d'un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et notamment contre le peuple ukrainien. Il a presque essayé — et ce n'est pas la première fois — de se poser en "libérateur" du peuple ukrainien. Mais j'ai le regret de dire qu'il n'est parvenu qu'à être absurde et ridicule. Il ressemblait assez à un homme qui s'éveillerait aujourd'hui d'un sommeil de 40 ans; maintenant, il ne peut passer, comme on dit chez nous, ni par la porte ni à travers la barrière.

61. Si le Premier Ministre du Canada a besoin d'une simple leçon d'histoire, je peux lui dire que bien des années se sont écoulées depuis que le peuple ukrainien s'est libéré lui-même de l'esclavage capitaliste. Dès 1917, il s'est dressé aux côtés des autres peuples de l'ancienne Russie tsariste lors de la grande révolution socialiste contre leurs oppresseurs nationaux et étrangers. Ayant pris en main le pouvoir, les travailleurs et les paysans d'Ukraine,

grâce à leur labeur héroïque dont seule est capable une nation libre, ont rapidement édifié cette magnifique et forte Ukraine qui a pris place dans la famille amicale et fraternelle des nations socialistes; c'est un sujet d'orgueil non seulement pour la population de notre république, mais pour tous les Ukrainiens de bonne foi, où qu'ils vivent.

62. L'économie ukrainienne surpasse, je peux le dire, celle de plusieurs pays tels que le Canada. A en juger par le niveau de son développement industriel et agricole, l'Ukraine est parmi les pays les plus avancés du monde. Nous avons dépassé les Etats-Unis dans la production d'acier, de fonte et de minerai de fer par habitant, ainsi que dans d'autres domaines de la production industrielle et agricole. Le pays, autrefois composé d'illettrés, est devenu une république d'un haut niveau culturel, et où la science et la technique sont très avancées. Le nombre des étudiants d'enseignement supérieur est égal en Ukraine à celui du Royaume-Uni, de la France, de l'Espagne, de la Suède et de l'Autriche réunis, et 10 fois plus grand que celui du Canada. Dans 500 établissements de recherche scientifique travaille toute une armée de savants, qui ont contribué pour une large part à la solution d'importants problèmes touchant notamment la création de satellites artificiels de la terre et la construction d'astronefs. N'est-il pas évident qu'une nation opprimée ne saurait parvenir à une prospérité telle que celle que connaît la population de l'Ukraine soviétique?

63. Certains faits indiscutables de l'histoire moderne montrent que, partout où le socialisme vient remplacer l'ancien régime capitaliste, régime désuet, injuste et fondé sur l'oppression et l'exploitation de l'homme, les peuples deviennent réellement libres et parviennent, dans toutes les sphères de l'activité humaine, à des résultats que tout esprit impartial est obligé de reconnaître.

64. La République socialiste soviétique d'Ukraine est un membre de la puissante famille des républiques soviétiques, libres et égales en droits, et nous n'avons besoin ni de l'aide ni de la sollicitude de ceux qui voudraient se faire nos tuteurs.

65. Si M. Diefenbaker est réellement soucieux de "prendre soin" des peuples et de les "libérer" de la domination économique et politique des autres puissances, il n'a pas à aller bien loin. Son propre pays pourrait lui fournir un excellent terrain où exercer précisément une telle action.

66. Je tiens à souligner ici que l'Ukraine est un pays pacifique et que notre peuple et notre gouvernement désirent entretenir des relations paisibles et amicales avec toutes les nations, notamment avec la nation canadienne, constituée en grande partie d'émigrants ukrainiens. Ayant quitté leur patrie aux temps difficiles de la domination du tsarisme russe et de l'Empire austro-hongrois sur les terres ukrainiennes, les émigrants ukrainiens ont apporté une importante contribution au développement économique et culturel du Canada. Ce fait ne peut que contribuer à favoriser des relations amicales entre le peuple canadien et le peuple ukrainien. Nous espérons qu'il en sera ainsi.

67. La session actuelle de l'Assemblée générale devrait mettre à profit les grandes possibilités qui lui sont offertes pour justifier les espoirs des peuples, contribuer de façon positive à la solution d'urgents

problèmes internationaux, travailler à améliorer d'une façon générale la situation internationale, et traduire dans la réalité le noble concept de la coexistence pacifique.

68. Nous ne pouvons pas manquer de voir que l'on continue à attaquer ouvertement l'idée de la coexistence pacifique d'Etats aux systèmes sociaux et économiques différents. Mais nous voyons d'un autre côté que cette idée a gagné beaucoup de terrain auprès des peuples du monde moderne. L'humanité, il n'en faut pas douter, appréciera hautement l'Organisation des Nations Unies si elle ne ménage aucun effort pour faire triompher les principes de la coexistence pacifique parmi les peuples et les Etats.

69. Comme l'a déclaré Nikita S. Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique, nous savons que tous les peuples veulent la paix, y compris le peuple américain. Mais il ne suffit pas de désirer. Ce désir doit se traduire par des actes positifs. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, que les peuples redoublent de vigilance, dénoncent les manœuvres des forces d'agression et fassent en sorte que les principes de la coexistence pacifique deviennent la base réelle des relations entre Etats aux structures sociales différentes.

70. Je ne crois pas qu'il existe un seul homme d'Etat conscient de ses responsabilités qui ne partage cet avis.

71. Les peuples demandent avec insistance à leurs gouvernements et à leurs hommes d'Etat de desseller les chevaux de la guerre froide, de faire triompher le bon sens et de consacrer l'énergie et le talent des hommes d'Etat à la recherche constructive du moyen d'édifier une paix durable.

72. A mon avis, on pourrait comparer l'Assemblée à un appareil radiographique qui scruterait l'ensemble confus de la situation internationale ainsi que les actes et les aspirations des Etats et des gouvernements. L'Assemblée générale a consacré de nombreuses journées de travail à d'importantes discussions politiques. Il semble qu'il y ait diverses manières d'aborder les questions qui, d'une façon ou d'une autre, touchent à l'idée de paix et de coexistence pacifique. Certains soumettent à l'Assemblée des propositions constructives qui demandent un examen attentif, d'autres viennent y ajouter des pseudo-problèmes comme celui de la prétendue "question de Hongrie", et cherchent ainsi à provoquer la guerre froide. Certains proposent de prendre des mesures pour mettre fin au régime colonial une fois pour toutes; d'autres, en exerçant des pressions, s'efforcent d'empêcher l'Assemblée de résoudre les questions essentielles. Certains proposent des mesures destinées à améliorer le fonctionnement de l'Organisation; d'autres accueillent ces propositions en dénonçant à grands cris la "crise de l'ONU", la "guerre" prétendument déclarée à l'Organisation, espérant ainsi égarer et agiter l'opinion mondiale.

73. Il est à noter que la délégation des Etats-Unis et celles d'autres grandes puissances de l'OTAN ont tout fait jusqu'à présent pour minimiser la signification de la présente session, pour l'empêcher de faire œuvre utile et pour "prouver" que la participation de chefs d'Etat et de gouvernement à la session ne pouvait rien donner. Tout ce qu'ils ont réussi à prouver en agissant ainsi, c'est que ces Etats s'efforcent d'empêcher l'ONU et son principal organe, l'Assemblée générale, de discuter et de résoudre les

problèmes mondiaux essentiels. La preuve éloquente en est que les puissances occidentales refusent de discuter en séance plénière du désarmement et de l'abolition du colonialisme, qui sont pourtant les plus importants problèmes de l'heure, et proposent en revanche d'étudier des questions qui sont sans rapport avec la situation actuelle et ne sont qu'une provocation, par exemple les "questions" de Hongrie et du Tibet. L'absence de toute proposition sérieuse et constructive et le désir de faire obstacle à la discussion par l'Assemblée des questions réellement importantes et urgentes inscrites à l'ordre du jour par l'Union soviétique et d'autres pays pacifiques, voilà ce qui caractérise l'attitude adoptée par les puissances occidentales à l'occasion de cette session qui les dénonce au monde entier comme les adversaires de l'assainissement des relations internationales, de la consolidation de la paix, et de la sécurité des peuples.

74. Prenant part aujourd'hui au débat de politique générale, je tiens à déclarer de façon catégorique que la RSS d'Ukraine n'acceptera jamais la violation flagrante dont font l'objet les droits légitimes de la République populaire de Chine. En fait, il est évident pour tous qu'aussi longtemps que le peuple chinois, soit 650 millions d'êtres humains, ne sera pas représenté à l'ONU, l'Organisation ne pourra pas résoudre avec succès les problèmes internationaux les plus importants et ne pourra pas être considérée comme une organisation mondiale véritablement représentative. Notre délégation se propose de faire une déclaration plus détaillée à ce sujet quand nous discuterons de l'ordre du jour de la session. Nous sommes également partisans résolus de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies.

75. Si nous voulons voir régner la compréhension mutuelle, faire triompher les aspirations pacifiques de l'humanité, il nous faut faire preuve d'un grand courage, de modération et de la sage ténacité qui surmonte tous les obstacles. Nous qui sommes réunis ici, voilà ce que nous devons clairement comprendre; nous devons faire tout notre possible pour que nos décisions pratiques et nos actes fraient la voie aux peuples et les aident à aller de l'avant.

76. La délégation de la RSS d'Ukraine, en prenant ici la parole pour appuyer les propositions qui sont de nature à contribuer au maintien de la paix internationale, agit selon les instructions reçues du peuple ukrainien. Notre peuple désire que, dans le monde entier, le seul maître soit le travail créateur, que l'homme vive et se perfectionne dans la paix et la liberté, seules conditions dignes de notre grande époque. Nous sommes persuadés que l'ONU peut faire beaucoup pour traduire dans la réalité les grands espoirs des peuples. Ce but est digne de notre effort, et c'est à cet effort que nous convions tous ceux qui participent à la présente session.

*M. Nesbitt (Canada), vice-président, prend la présidence.*

77. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la République arabe unie, qui a manifesté le désir d'exercer son droit de réponse.

78. M. ASHA (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Au nom de la République arabe unie, je demande la permission de dire quelques mots à propos de certains passages de la déclaration que



le Roi de Jordanie a faite hier du haut de cette tribune [882ème séance].

79. Il est vraiment regrettable, en ces heures d'extrême tension et de crise mondiale, de se croire obligé de retenir l'attention de l'Assemblée, ne serait-ce qu'une minute, avec des accusations fantastiques et injustifiées, et totalement sans fondement. Je me limiterai donc à réaffirmer que mon gouvernement est résolu à continuer inlassablement, sans se laisser troubler au bruit de fausses allégations, son œuvre constructive en faveur du bien-être, du bonheur et de l'honneur de notre peuple, en étroite et fraternelle coopération avec tous les Arabes, comme avec tous les autres peuples de bonne volonté du monde entier.

80. M. SALAAM (Liban) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée générale des Nations Unies se réunit en une heure de crise de l'histoire mondiale. Les chefs des nations grandes et petites sont venus ici discuter des questions cruciales de notre époque et rechercher la solution des principaux problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Je suis venu représenter le Liban dans ce débat historique et exposer les vues de mon gouvernement sur les questions que nous estimons être les plus importantes pour notre région et pour le monde en général.

81. Le Liban est un petit pays. Sa puissance économique et militaire est négligeable comparée à celle des grandes puissances, sans parler des géants que sont les puissances nucléaires. Mais je suis fier de parler au nom de ce petit Liban qui, de concert avec d'autres petites nations, a un grand rôle à jouer dans l'Organisation. Nous autres, petites puissances non engagées, pouvons nous permettre de nous faire une idée plus objective de la situation mondiale. Nous sommes désintéressées dans notre attitude à l'égard des conflits entre grandes nations, nous n'avons pas de cheval de bataille à enfourcher. Nous pouvons juger des questions internationales avec relativement plus de détachement et d'impartialité que les autres. En un sens, on peut dire des petites nations non engagées qu'elles représentent la conscience objective de l'humanité.

82. L'ancien équilibre mondial des puissances a disparu. Par suite de l'impasse nucléaire où en sont aujourd'hui les grandes puissances, un nouvel équilibre s'est créé dans le monde. Il exige que les grandes puissances, malgré leur force militaire et économique, tiennent pleinement compte de l'opinion mondiale; cette opinion mondiale ne saurait être mieux représentée que par les petites nations non engagées qui prennent part à la présente session de l'Assemblée. Dans ce nouvel équilibre de puissance, les petites nations non engagées occupent en fait une position déterminante. Il en découle pour elles une grande responsabilité, celle de défendre le droit et de servir dans le monde la cause de la liberté, de la justice et de la paix.

83. Je saisis cette occasion pour souhaiter une cordiale bienvenue aux 16 jeunes nations qui viennent d'être admises à l'Organisation des Nations Unies. Je leur adresse mes plus chaleureuses félicitations. Elles se trouvent maintenant, comme c'est leur droit, sur un pied d'égalité avec les autres Membres de l'ONU. Elles ont un grand rôle à jouer en secondant l'Organisation dans les efforts qu'elle fait pour favoriser le progrès économique et social et préserver

la paix internationale. Mais, pour leur permettre de jouer pleinement ce rôle, il faudrait accorder à ces nations, comme aux autres pays d'Asie et d'Afrique, une représentation suffisante tant au Conseil de sécurité qu'au Conseil économique et social. Il est essentiel, à notre avis, d'augmenter le nombre des membres de ces conseils pour permettre aux nations d'Asie et d'Afrique de participer pleinement à l'action politique, économique et sociale des Nations Unies.

84. Mais les nouveaux Etats Membres n'ont pas seulement acquis certains droits et certaines possibilités d'action; ils ont également assumé, comme les autres petits pays, de grosses responsabilités. Leur responsabilité essentielle, qui incombe également à toutes les petites nations et qui répond entièrement à leurs vœux, est de respecter et de défendre les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

85. Pour ma part, je tiens à réaffirmer dans les termes les plus catégoriques la fidélité du Liban aux principes des Nations Unies. Nous appuyons fermement toute action de l'ONU dont l'objet sera de maintenir la paix internationale dans le respect de la justice et de favoriser le progrès social et économique.

86. Les petits pays ont besoin de l'ONU au même titre que l'ONU a besoin d'eux. Le Liban ne peut satisfaire son ardent désir de se développer et d'aller de l'avant que dans un monde où règnent la paix et la stabilité. Pour nous, l'Organisation est le gage de la paix mondiale. Nous unissons nos efforts à ceux des autres Etats Membres pour renforcer son autorité et son prestige. Nous ne cesserons de nous évertuer à en faire un instrument de plus en plus efficace au service de la concorde internationale et du progrès mondial. Nous continuerons à agir par l'intermédiaire des Nations Unies pour réduire la tension internationale, mettre un terme à la guerre froide et chasser le spectre d'une guerre nucléaire. Notre foi dans l'Organisation demeure aussi inébranlable que notre dévouement aux principes de liberté et de justice inscrits dans la Charte. Nous ne désespérons pas des Nations Unies: c'est un luxe qui nous est interdit.

87. Nous avons appuyé l'action que l'ONU a entreprise au Congo pour rétablir l'ordre et aider la République du Congo (Léopoldville) à protéger son indépendance, son unité et son intégrité territoriale. Le Liban était un des auteurs de la résolution [1474 (ES-IV)] proposée par 17 Etats d'Afrique et d'Asie et adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session extraordinaire d'urgence. En dépit des difficultés passées, il nous semble nécessaire de soutenir les efforts que le Secrétaire général déploie pour mettre à exécution les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous espérons que les dirigeants de la République souveraine du Congo régleront leurs conflits intérieurs et collaboreront avec l'ONU, qui a pour tâche de les aider à créer les conditions normales d'un développement pacifique.

88. Le Liban suit une politique de neutralité entre les deux grands blocs de puissances. Nos dirigeants ont proclamé dès les premiers jours de notre indépendance, en 1943, que c'est notre politique nationale. Elle est partie intégrante de notre constitution et a été formulée dès la proclamation de l'indépendance libanaise. Nous estimons que notre politique de neutralité est la plus utile à la cause de la paix internationale

et de la justice. Nous ne voulons pas être impliqués dans la lutte que les blocs militaires mondiaux se livrent pour le pouvoir. Nous ne voulons pas davantage essuyer les rafales glacées de la guerre froide. Notre neutralité découle d'un désir réel et sincère de garder des relations amicales avec toutes les nations éprises de paix. En dehors de notre appartenance à la Ligue des Etats arabes et à l'Organisation des Nations Unies, nous n'avons pas d'autre engagement.

89. En 1945, le Liban a signé le Pacte de la Ligue des Etats arabes. Aux termes de ce pacte, le Liban s'engage à garder des liens étroits et fraternels avec ses voisins arabes. Notre solidarité avec nos frères arabes sert la cause de la paix régionale et contribue au développement social et économique du monde arabe.

90. Il y a deux ans, le Liban a traversé une crise sévère, dont l'ONU a été saisie. Tout en exprimant ma gratitude de l'aide accordée par les Nations Unies, je tiens à affirmer de la façon la plus catégorique que, si l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban ont été et sont encore préservées et sauvegardées, il le doit au premier chef à la volonté unanime de son peuple. L'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban sont aussi garanties et par le Pacte de la Ligue arabe et par la Charte des Nations Unies. En outre, je suis persuadé que, si la sécurité ou l'intégrité du Liban devaient un jour être menacées, le Liban pourrait toujours compter sur la solidarité et sur l'aide des autres pays arabes, conformément au traité arabe de défense mutuelle<sup>3/</sup>.

91. En donnant notre appui à l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons jamais oublier que cette organisation ne peut réussir à assurer la paix et la stabilité sans la justice. Nous avons présente à l'esprit, à cet égard, la grande injustice commise par l'ONU quand elle a décidé, par une résolution [181 (II)] adoptée en 1947, de partager la Palestine, contrairement aux vœux exprimés par la majorité de sa population. Les graves conséquences de cette décision se font sentir aujourd'hui encore et continueront certainement à se faire sentir jusqu'à ce que la justice triomphe. La paix et la stabilité du Moyen-Orient ont été compromises et de grandes souffrances ont été infligées à 1 million de réfugiés arabes, forcés d'abandonner leur pays, leurs foyers et leurs biens. Consciente, sans aucun doute, de l'injustice faite aux Arabes, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, par sa résolution [194 (III)] du 11 décembre 1948, qu'il y avait lieu de permettre aux réfugiés de Palestine de rentrer dans leurs foyers. De nombreuses résolutions sont venues plus tard confirmer cette décision. Mais, 12 ans après cette décision et malgré les réaffirmations répétées des Nations Unies, les réfugiés continuent à vivre dans la misère, loin de leur patrie, parce qu'Israël persiste à faire fi de la résolution de 1948 tout comme des autres résolutions relatives à la question de Palestine.

92. Il ne faut pas oublier que nombre de ces réfugiés vivent juste de l'autre côté de la frontière, à deux pas de leurs foyers et de leurs champs. Ils peuvent voir, et l'on devine avec quelle angoisse et quel effroi, les immigrants sionistes, recrutés aux quatre coins du

globe, occuper leur maison et cultiver leur terre ancestrale.

93. Je veux déclarer ici très nettement que les pays arabes distinguent entre judaïsme et sionisme. Nous avons pour le premier le même respect profond que nous vouons à toutes les religions du monde, mais nous considérons le second, non seulement comme un ennemi des peuples arabes, mais comme une menace constante pour la stabilité régionale et comme un danger pour la paix mondiale.

94. Le sionisme se présente au monde arabe sous un tout autre aspect qu'au reste du monde. L'attitude fondamentale du sionisme à l'égard des Arabes en tant qu'êtres humains; son long passé d'opportunisme politique et militaire, les principes mêmes de son idéologie — autant de facteurs qui sont de mauvais augure. Peut-être l'aspect le plus explosif de l'idéologie sioniste est-il sa politique d'immigration illimitée. Quiconque connaît la triste et tragique histoire du problème palestinien depuis la première guerre mondiale sait de quels effets explosifs s'accompagne l'immigration sioniste illimitée.

95. L'Organisation sioniste mondiale a pour politique déclarée le "rassemblement des exilés". C'est le terme qu'elle emploie. Elle a donc pour objet de déverser en Israël les Juifs de la Diaspora, c'est-à-dire de la Dispersion. En d'autres termes, son but est de déraciner artificiellement les communautés juives installées dans tous les coins du monde pour grossir les rangs de la population israélienne de la Palestine. Le moins que l'on puisse dire de cette politique est qu'elle est manifestement pernicieuse. Le mobile essentiel de ces visées est politique et stratégique plutôt qu'humanitaire. Elle ne peut qu'aboutir au désastre. Nous devons comprendre que chaque immigrant qui s'ajoute à la population d'un pays déjà surpeuplé est un nouvel élément d'explosion qui menace la sécurité et la stabilité de toute la région.

96. C'est à l'ONU à apporter son aide devant un tel problème. Les infortunés émigrants juifs ne sont pas des pionniers que l'Organisation sioniste mondiale peut déplacer cyniquement pour réaliser les ambitions territoriales d'Israël et accroître la tension internationale. Ils ont le droit de mener une existence paisible et heureuse dans des pays suffisamment grands, suffisamment prospères et suffisamment sûrs pour leur assurer la possibilité d'une vie normale et paisible.

97. Il faut reconnaître — à regret — que l'ONU a été incapable d'assurer en Palestine la paix dans la justice. La responsabilité de l'Organisation est d'autant plus lourde à cet égard qu'elle a jugé bon, malgré l'opposition de la majorité des habitants de la Palestine, d'adopter la résolution de partage, qui installait Israël sur le territoire de l'Etat arabe de Palestine. Mais l'ONU n'a même pas été capable d'appliquer cette résolution, pourtant si contraire aux intérêts des Arabes de Palestine. Cet échec des Nations Unies est directement imputable à l'attitude de défi dont Israël a fait preuve à l'égard des résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet de la question de Palestine et au fait regrettable que l'Organisation a toléré cette attitude. Nous ne pouvons pas espérer préserver le prestige et renforcer l'autorité des Nations Unies, comme nous le souhaitons sincèrement, tant que ces résolutions fondamentales n'auront pas été mises en œuvre. Le problème

<sup>3/</sup>Pacte de défense commune et de coopération économique entre les Etats de la Ligue arabe, signé au Caire le 17 juin 1950.

palestinien exige une solution équitable. Faute d'une telle solution, il ne saurait y avoir d'espoir de paix et de stabilité permanentes dans le Moyen-Orient.

98. Il en va de même pour le problème algérien, qui attend une solution équitable et conforme aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Depuis six ans, une guerre tragique se déroule en Algérie sans que l'on entrevoie la possibilité d'un règlement prochain. Cette guerre cause aux deux parties des souffrances indicibles et des pertes considérables. Le peuple algérien a consenti d'immenses sacrifices dans sa lutte héroïque pour la libération nationale. Des centaines de milliers d'Algériens ont donné leur vie pour cette cause. En outre, plus de 1 million et demi d'Algériens, hommes, femmes et enfants, ont été arrachés de force à leurs foyers et à leurs villages pour être regroupés dans de nouvelles régions où ils connaissent de dures épreuves; enfin, il y a plus de 300.000 réfugiés algériens dans les pays voisins, la Tunisie et le Maroc.

99. Il s'agit ici d'une guerre stupide, à laquelle il faut maintenant mettre fin, d'autant que les deux parties ont accepté le principe d'une solution. Par sa déclaration du 16 septembre 1959, le général de Gaulle a reconnu dans le principe de l'autodétermination la seule base d'une solution juste et durable. Bien qu'il ait auparavant insisté sur le principe de l'indépendance, le Gouvernement provisoire de la République algérienne s'est déclaré d'accord sur le principe de l'autodétermination. Ce gouvernement provisoire traduit les aspirations nationales du peuple algérien et dirige sa lutte héroïque pour la libération. C'est la seule autorité capable d'ordonner l'arrêt des hostilités en Algérie. Il s'est déclaré prêt à négocier les conditions d'application du principe de l'autodétermination et les conditions d'une suspension d'armes.

100. On a injustement accusé le Gouvernement provisoire de la République algérienne de vouloir négocier l'avenir de l'Algérie. La vérité est que le Gouvernement provisoire est prêt à laisser au peuple algérien lui-même le soin de décider de son avenir. Il n'insiste que sur un point, c'est que la décision du peuple soit entièrement libre. Il demande donc qu'avant d'ordonner une suspension d'armes, on se mette d'accord sur les conditions à réaliser pour que ce vote soit libre. Il n'a franchement pas confiance dans l'impartialité des autorités qui surveilleraient les opérations. Après six ans d'une guerre terrible qui leur a coûté d'énormes sacrifices, les patriotes algériens ne déposeront pas les armes tant qu'ils ne seront pas sûrs que le peuple algérien pourra décider de son avenir politique par un vote libre. C'est pour assurer cette liberté que le Gouvernement provisoire de la République algérienne demande que l'on négocie les garanties nécessaires à l'application réelle du principe de l'autodétermination. Il ne se trouve certainement personne qui puisse soutenir sérieusement que les autorités françaises organiseraient un vote libre en Algérie.

101. Le Gouvernement français n'ayant pas voulu négocier sur les conditions d'un vote libre pour l'exercice du droit d'autodétermination, le Gouvernement provisoire de la République algérienne a récemment demandé que l'ONU organise et contrôle le vote du peuple algérien. C'est assurément une requête raisonnable. Il faut charger les Nations Unies d'assurer la liberté du référendum algérien. Car il est de l'intérêt de la France, de l'Algérie et du monde entier que nul

ne puisse mettre en doute le véritable choix du peuple algérien. La France n'a aucune raison de douter de l'impartialité de l'Organisation et aucun Etat Membre, y compris la France, n'a la moindre raison de refuser l'aide des Nations Unies pour mettre un terme à la seule guerre qui sévisse aujourd'hui dans le monde.

102. La France a reçu des éloges mérités pour la sagesse dont elle a fait preuve en acceptant de donner le droit d'autodétermination, et, par conséquent, l'indépendance, à de nombreuses nations africaines qui sont devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies le premier jour de la présente session. L'Algérie, qui n'est certainement pas moins qualifiée pour accéder à l'indépendance, est le seul pays d'Afrique qui demeure sous le régime colonial de la France. Comment la France peut-elle persister dans cette erreur colossale qui consiste à maintenir par la force sa domination sur l'Algérie, contrairement aux aspirations du peuple algérien? Certains Français prétendent que la majorité des Algériens désire l'association avec la France. Ils devraient accepter en tout honneur de confier à l'impartialité de l'ONU le soin d'en faire la preuve en demandant au peuple algérien d'exprimer librement sa volonté. Il appartient à l'Assemblée générale de prendre, au cours de la session actuelle, une décision claire et ferme sur la question algérienne, de façon à permettre au peuple algérien d'exercer son droit d'autodétermination et à ramener la paix dans ce pays déchiré.

103. Au même titre que les autres pays coloniaux d'Afrique, l'Algérie sortira victorieuse de la lutte pour l'indépendance. C'est en vain que l'on s'efforce d'endiguer aux frontières de l'Algérie la marée montante de la liberté africaine. L'Afrique entière sera libre, et nous accueillerons bientôt une Algérie indépendante au sein de l'Organisation des Nations Unies.

104. D'autres régions du monde arabe se trouvent encore sous une forme ou une autre de domination coloniale. Je pense à l'Oman et aux autres territoires de la partie méridionale de la péninsule Arabique, dont la population se trouve empêchée par la force d'exercer son droit d'autodétermination. Je suis certain que leur lutte pour la liberté sera bientôt récompensée et que le colonialisme sera banni à jamais du monde arabe, en fait, du monde entier.

105. Au moment où l'on entrevoit déjà la fin du colonialisme, le prochain objectif du progrès humain doit être de mettre fin à la pauvreté des masses, aux privations et à la misère qui règnent dans le monde. La grande majorité des habitants de notre planète souffrent de la faim, de l'ignorance et de la maladie. Il leur manque même l'indispensable. Mais ils ne continueront pas longtemps à se résigner à leur sort. Ils savent déjà que leur misère n'est pas immuable; avec l'aide de la science et de la technique moderne, ils peuvent améliorer leurs conditions de vie, ils les amélioreront. Ils s'efforceront de venir à bout de leur pauvreté par tous les moyens à leur disposition. Ils prendront même les armes pour se libérer de la misère.

106. Mais les moyens dont disposent les pays sous-développés, et particulièrement les nouvelles nations d'Afrique et d'Asie, sont fort limités. Emergeant de longs siècles de stagnation économique et sociale et d'exploitation coloniale, ils constatent qu'ils manquent des capitaux et des moyens techniques qu'il

leur faudrait pour atteindre un rythme suffisamment rapide de développement économique. Si le développement économique de ces pays ne progresse pas rapidement, leur production ne pourra guère augmenter aussi vite que leur population. Pour élever dans un délai raisonnable le niveau de vie de leurs habitants, ils ont besoin d'une grosse aide économique et financière de la part des nations plus riches et plus avancées.

107. Le problème mondial du développement exige un grand effort de la part des Nations Unies. De sa solution dépend le maintien futur de la paix et de la stabilité internationales. Les riches nations industrialisées ne peuvent pas se permettre d'oublier qu'elles doivent aider les nations moins développées qui s'efforcent d'élever leur niveau de vie.

108. L'inégalité de richesse et de capacité de production est assurément très grande entre les différentes nations. La disparité considérable qui existe entre les pays développés et les pays sous-développés ne cesse de s'accroître. Les pays riches s'enrichissent rapidement, alors que les pays pauvres ne peuvent guère atténuer leur pauvreté. Cette situation ne saurait se prolonger. Si l'on n'y porte pas remède, le monde entier sera en perpétuel danger d'explosions révolutionnaires. Il est de l'intérêt de toutes les nations de coopérer dans le cadre de l'ONU pour prévenir ces explosions aux conséquences incalculables pour la paix et la stabilité mondiales. Les nations évoluées qui consacrent de vastes ressources aux armements peuvent certainement se permettre d'accorder une aide accrue au développement économique et social des pays sous-développés.

109. Un jour viendra où quelque historien, se penchant sur le passé, soulignera la double folie de la course aux armements qui caractérise notre époque. Il y a d'une part la folie de deux blocs militaires concurrents qui accumulent d'énormes quantités d'armes effroyablement destructives, sans qu'aucun des deux blocs parvienne à accroître sa sécurité relative. Nul ne peut prétendre que l'un ou l'autre des deux blocs de puissances, quel que soit le nombre des bombes à l'hydrogène et des fusées qu'il accumule, se sent mieux en sécurité aujourd'hui qu'il y a cinq ou dix ans. Il y a d'autre part la folie de gaspiller d'immenses ressources en les consacrant à un programme d'armements, alors qu'on a besoin de tant d'argent pour améliorer les conditions de vie de l'humanité. On peut difficilement considérer qu'il soit raisonnable de dépenser tellement plus pour la guerre, la destruction et la mort que pour la paix, la construction et la vie.

110. La course aux armements n'est pas seulement une folie, c'est également un danger. Si elle se poursuit, les risques de voir exploser une guerre nucléaire d'anéantissement augmenteront dans des proportions considérables. Dans l'intérêt de leur propre vie et de la vie de l'humanité, les grandes puissances doivent arriver à se mettre d'accord sur un programme de désarmement contrôlé et complet.

111. Quant à nous, petites nations, nous n'avons guère d'influence pour mettre un terme à la course aux armements et ouvrir la voie au désarmement général contrôlé. Nous ne pouvons que presser les grandes puissances de persévérer dans leurs efforts. Nous les implorons de négocier un accord de désarmement avant qu'il ne soit trop tard. En agissant

ainsi, nous traduisons simplement les craintes et les aspirations de tous les hommes du monde entier.

112. En sa quinzième session, l'Assemblée générale trouve une occasion magnifique de s'engager fermement dans la voie du désarmement. Les grands chefs d'Etat réunis dans cette assemblée ne peuvent ni ne doivent décevoir les espoirs de l'humanité tout entière, qui aspire à être délivrée du danger de guerre et à jouir, dans la paix, des fruits du progrès.

113. En cette heure de décision historique, puissent les chefs d'Etat rassemblés ici se montrer à la hauteur de leur tâche et mesurer pleinement leur responsabilité devant leur propre nation et devant toute l'humanité.

114. M. AVEROFF-TOSSIZZA (Grèce): L'atmosphère dans laquelle s'est ouverte la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et, plus encore, l'atmosphère dans laquelle, à certains moments, se sont déroulés nos travaux n'ont point été réconfortantes. J'ai grand peur que les inquiétudes et le pessimisme qui existaient un peu partout depuis quelques mois, loin d'avoir été diminués, n'aient été augmentés par nos travaux.

115. Si, comme je le crois, cela est vrai, nous avons failli à notre devoir. Les Nations Unies reflètent et ont toujours reflété, sans aucun doute, les tensions qui existent de par le monde, mais il est hors de doute, également, que les Nations Unies ont toujours contribué à diminuer ces tensions, à conduire à des conciliations, à résoudre de très graves problèmes. Si, pour la première fois, elles changent de fonctions, si, d'un foyer où la présence de toute la famille calme les passions, nous en faisons une arène où les passions se déchaînent et où leurs éclats sont multipliés par des haut-parleurs de portée mondiale, nous engageons alors les Nations Unies dans la voie de l'affaiblissement, c'est-à-dire dans la voie de la faillite, car je me demande combien d'entre nous conserveront leur confiance et, par conséquent, resteront fidèles à une organisation dans laquelle, au lieu de réconfort, on trouvera le malaise; dans laquelle, au lieu d'entente et de conciliation, on trouvera l'amplification des divergences et des antagonismes.

116. Il est utile de ne pas oublier certaines vérités fondamentales. L'Organisation a été fondée sur le sang de millions d'êtres humains qui se sont sacrifiés pour une meilleure humanité. Cet organisme a été fondé par 56 nations qui, après tant de sacrifices, tant de souffrances, tant de destructions, étaient décidées, en suivant la Charte des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre et de la violation des droits fondamentaux de l'homme.

117. Cet organisme a réussi, non pas pleinement, mais dans une très large mesure, à accomplir sa mission. Si, aujourd'hui, nous nous passionnons pour le sort du Congo (Léopoldville) ou pour des questions de moindre importance, et si nous éprouvons de l'inquiétude à ce sujet, comment pourrions-nous oublier que, depuis 15 ans, nous avons traversé des crises beaucoup plus graves, qui ont été résolues grâce aux Nations Unies? Qui d'entre nous peut douter que, dans certaines crises de l'après-guerre, une bien plus grande quantité de sang aurait été versée et une bien plus grande quantité de souffrances aurait été infligée à l'humanité sans l'intervention de cet organisme mondial?

118. Qui d'entre nous doute encore que certaines conflagrations locales ont été évitées, que d'autres guerres locales ont été limitées, que, peut-être, un conflit beaucoup plus vaste nous a été épargné, grâce aux Nations Unies?

119. Mais grâce à quelle Organisation des Nations Unies? Grâce à celle que nous avons connue jusqu'à ce jour, et non pas à celle qui semble se dessiner aujourd'hui. Il y a là un point fondamental. Il faut y faire extrêmement attention, d'autant plus que ce point n'est pas constitué par des données absolument précises et palpables, mais est constitué par une atmosphère qui se crée et par des tendances qui nous échappent et qui, de ce fait, peuvent nous entraîner sur la pente. Car la pensée que c'est en pleine conscience et en pleine connaissance de cause que nous sommes en train d'affaiblir ainsi les Nations Unies est bien loin de mon gouvernement et bien loin de moi-même.

120. Nous croyons que tous les peuples et tous leurs représentants désirent la paix et l'entente internationales. Les moyens diffèrent et, pour utiliser une bonne expression anglaise, l'"*approach*" diffère.

121. C'est sur cela que je me permets d'attirer l'attention de l'Assemblée; car l'heure est vraiment grave, vraiment pleine de menaces et pleine de dangers pour les intérêts les plus fondamentaux de l'humanité tout entière. C'est dans cet esprit et en pleine conscience de ses responsabilités, en tant que représentant d'un peuple et en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, que le Gouvernement hellénique participe aux travaux de la quinzième session de l'Assemblée générale.

122. Avant de formuler quelques opinions sur les problèmes les plus graves qui se posent à nous, je tiens à dire quelques mots sur l'événement le plus grand de la quinzième session. Chacun comprend que j'entends par là l'admission des nouveaux Membres, et plus spécialement de ceux de l'Afrique. La République de Chypre nous est particulièrement chère pour des raisons bien connues, mentionnées il y a déjà quelques jours à cette même tribune. C'est pourquoi j'ai salué avec émotion l'affirmation de sa personnalité internationale, absolument indépendante et libre, qui engendrera certainement une nouvelle floraison de sa civilisation trois fois millénaire. Mais aujourd'hui, dans ce débat de caractère plus général, je voudrais spécialement évoquer l'importance que revêt la présence parmi nous de nouveaux Etats africains, 16 aujourd'hui, 17 demain avec l'addition de la Nigéria, Etat vaste et peuplé, dont l'indépendance a été proclamée le 1er octobre 1960.

123. Mon pays a été étroitement lié pendant 30 siècles aux peuples anciens mais toujours jeunes, qui habitent toute la côte nord de ce vaste continent. Notre civilisation et nos intérêts ont été et sont influencés par eux. Leur civilisation et leurs intérêts ont été et sont influencés par nous. D'autre part, depuis quelques dizaines d'années, plusieurs dizaines de milliers de mes compatriotes vivent en frères parmi presque tous les peuples africains. A part les Etats d'Afrique, riverains de la Méditerranée, qui nous sont les plus proches, l'Ethiopie, le Soudan, le Congo, le Cameroun, le Ghana, la Nigéria, d'autres pays de ce vaste continent ont été et sont pour nous des secondes patries aimées et respectées.

124. Mais bien au-delà de ce fait, qui nous est particulier en tant qu'Hellènes, en tant que membre de la

famille internationale nous considérons le réveil spirituel et politique de l'Afrique comme un événement qui va marquer l'histoire du monde d'un sceau profond. Tous ces Etats, pleins de ressources morales et matérielles, forts et vigoureux par leur jeunesse et par leur légitime ambition de progrès interne et d'affirmation internationale, vont, sans aucun doute, donner un nouvel élan à notre famille des nations. Et je dis famille, car, s'il est vrai — comme le Président du Ghana, M. Nkrumah, l'a exposé [869ème séance], si brillamment — que le continent africain forme une entité bien définie, il n'en est pas moins vrai que la technique actuelle a rendu les continents plus proches que ne l'étaient dans un récent passé les régions ou même les vallées voisines.

125. Les preuves de cette profonde et utile affirmation internationale existent déjà non seulement pour les Etats africains plus ou moins anciens, mais aussi pour ceux qui viennent de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur présence parmi nous s'est déjà fait sentir d'une manière pleine de dignité et de sagesse. Plusieurs délégations, la mienne en tout cas, ont été impressionnées par leur culture, par la profondeur de leur pensée politique, ainsi que par leur esprit de collaboration internationale, sérieuse et constructive. Cet esprit, pour ne citer qu'une preuve concernant un grand nombre de cas, nous l'avons trouvé, entre autres, dans la reconnaissance officielle du fait que l'indépendance a été gagnée et méritée, mais qu'en même temps elle a été offerte avec dignité, bonne volonté et sans retard.

126. Il est vrai que la profonde satisfaction provoquée par cette affirmation politique d'un vaste continent a été assombrie par la situation du Congo (Léopoldville), auquel l'indépendance a été aussi offerte avec bonne volonté et sans aucun retard. Au nom de mon gouvernement, j'ai eu l'honneur, durant la quatrième session extraordinaire d'urgence, de prendre position sur cette question aussi importante que pénible. Je n'ai donc qu'à répéter que nous souhaitons de tout cœur voir l'ordre et le bien-être se rétablir au Congo sous un gouvernement central effectif et légal du point de vue international. Nous croyons fermement que cela ne peut être réalisé que si l'on s'abstient de toute intervention dans les affaires intérieures du Congo, étant donné que n'importe quelle initiative dans ce sens provoquera fatalement l'ingérence d'autres parties et fera, nécessairement, du cœur de l'Afrique, non pas un pays indépendant et paisible, mais un vaste champ de bataille de la guerre froide. Et cette guerre froide, que certainement l'Afrique ne désire pas, a beaucoup de chances, si elle trouve des champs de bataille favorables, de dégénérer en guerre tout court.

127. Nous croyons donc fermement que quiconque est sincèrement intéressé à l'indépendance et au bien-être du Congo doit accepter et soutenir l'assistance que seule peut offrir l'Organisation des Nations Unies: l'ONU qui est supranationale et universelle, et, de ce fait, conciliatrice, désintéressée et pacificatrice, l'ONU qui est dotée d'organes d'exécution dont les grandes capacités et l'objectivité ont fait leurs preuves dans toutes les graves crises auxquelles nous avons fait face jusqu'à ce jour. Ces preuves, nous en sommes convaincus, elle les fait aujourd'hui au Congo, et nous pouvons nous fier à ses activités. S'il nous fallait un nouveau témoignage, nous l'avons reçu il y a très peu de jours par quelqu'un qui

certainement ne peut pas être taxé de connivence avec les colonialistes. J'entends les déclarations du général Ben Hammou Kettani, commandant des forces marocaines qui se trouvent au Congo au nom des Nations Unies, et qui, comme cela a été publié dans la presse du monde entier, a dit notamment que "les troupes des Nations Unies ont accompli leur devoir et, grâce à elles, la situation est en général calme".

128. Je voudrais maintenant parler du problème, de loin le plus important, qui nous occupe et surtout nous préoccupe tous: j'entends le désarmement.

129. La nécessité de réglementer les armements a fait l'objet d'une mention particulière dans les dispositions fondamentales de la Charte. Ainsi a été créée une obligation pour nous tous — tous sans exception — de s'engager dans la voie du désarmement. Aujourd'hui, 15 ans après, cette obligation n'a pas été remplie. Tout au contraire, les graves dangers créés par l'incessante course aux armements deviennent de jour en jour plus menaçants. La communauté internationale, comme entité, se trouve déjà devant le spectre de la destruction totale. Je mentionne ces faits, qui ne sont par ailleurs que trop connus, pour souligner nos très lourdes responsabilités dans la création de l'impasse où la question du désarmement se trouve actuellement.

130. Malgré les hécatombes et les montagnes de ruines causées par la seconde guerre mondiale et par ses diverses répercussions, les armements ont progressé au cours des 15 dernières années à pas de géant; les fusées sillonnent sans cesse le firmament, alors que le désarmement s'enfonce de plus en plus dans le marécage bourbeux des discussions sans fin et du papier imprimé.

131. Tandis que le réarmement constitue pour tous l'action et le fait réel, le désarmement semble pour plusieurs ne ressortir qu'au domaine des paroles ou de la propagande. Ainsi, au moment où les armements augmentent et se perfectionnent, le désarmement se transforme en un moyen, en un levier d'antagonisme politique. C'est dire que le désarmement est devenu une arme. Dans notre société contemporaine, où plusieurs mots ont perdu leur vrai sens, nous sommes ainsi arrivés à ce paradoxe: le désarmement est devenu une arme.

132. Mais si les constatations sont nécessaires, les jérémiades sont superflues. Il faut plutôt nous pencher sur le problème et voir ce que nous pouvons faire.

133. La délégation hellénique, qui apporte ici le message de la foi ardente du peuple hellène en la paix, en la liberté et en la sécurité, n'épargnera aucun effort pour contribuer, comme elle l'a fait par le passé, à l'avancement de la question, dans le cadre des travaux des divers organes de l'ONU. En ce moment, le problème auquel fait face l'Assemblée générale n'est pas de trouver une solution à la question même, mais plutôt de trouver le moyen adéquat qui permettrait au désarmement de cesser d'appartenir au domaine des paroles pour devenir une réalité pratique. A ce propos, je désire décrire très brièvement les principes qui inspirent l'attitude de mon pays vis-à-vis de ce problème.

134. La bonne volonté peut — ou plutôt doit — être considérée comme acquise, mais, pour nous dégager de l'immobilité actuelle et éviter la pente de la

propagande, il est nécessaire que l'aspect politique et l'aspect technique, qui constituent l'ensemble du problème complexe du désarmement, soient séparés. Les considérations d'ordre technique constituent la base et en même temps la condition première de toute décision de nature politique prise en la matière. Il est naturel, donc, que l'aspect technique, préliminaire mais décisif, ait la priorité sur l'aspect purement politique. Nous croyons donc qu'une condition préalable et nécessaire s'impose.

135. Ainsi que l'a éloquentement exposé dans son discours [877<sup>e</sup> séance] le Premier Ministre du Royaume-Uni, le désarmement sous contrôle effectif — et plus particulièrement certains aspects du contrôle — doit faire l'objet d'une étude approfondie au niveau des experts. Ces experts, spécialistes en matière de désarmement, de défense, de contrôle et d'application des mesures envisagées, techniciens et hommes de science, doivent être appelés à soumettre aux Nations Unies les conclusions de leurs travaux dans les délais raisonnables, et peut-être fixés d'avance. Cela, j'estime, tiendrait compte des remarques faites à ce sujet par le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, au cours de son brillant exposé [882<sup>e</sup> séance]. Signalons à ce propos que l'expérience acquise en d'autres domaines quant à l'utilité de traiter les problèmes de nature analogue par la voie technique est encourageante. Rappelons la réunion, à Genève, des experts en matière de détection des explosions nucléaires<sup>4/</sup>. J'oserai ajouter que les progrès faits par ces experts sont les seuls vraiment palpables et les plus avancés dans tout le domaine du désarmement.

136. Aujourd'hui, sur le plan politique, on parle de contrôle et on ne sait pas ce que cela veut dire exactement. On parle d'un désarmement équilibré, afin que l'une des parties ne se trouve pas soudainement plus faible que l'autre. On a raison d'en parler, car c'est si grave que cela empêche toute tentative pratique; mais on ne sait pas exactement comment ce désarmement équilibré peut être réalisé. On le sait d'autant moins qu'aujourd'hui la grande diversification des armes, qui va des mitrailleuses aux chars d'assaut et des avions aux fusées nucléaires, complique beaucoup plus la question. Demain, par contre, après l'examen approfondi au niveau des experts, ces questions et d'autres encore seront présentées sous leur vrai aspect et dans leurs dimensions exactes et précises, et cela permettra, en une seconde étape, de les évaluer et de prendre les décisions nécessaires au niveau politique.

137. Je ferai maintenant un pas en avant en proposant que la discussion au niveau politique soit faite, non pas par le Comité des dix puissances sur le désarmement, mais, par un comité restreint, dont la composition reflétera celle de l'Assemblée générale, ou tout au moins comprendra le Président de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui est en ce moment un homme très distingué, le représentant du Mexique, M. Padilla Nervo.

138. Je me permettrai également de faire encore un pas en avant, un peu plus important, pour proposer parallèlement l'étude des mesures envisagées pour la consolidation de la paix par la transformation

<sup>4/</sup>Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, réunie du 1<sup>er</sup> juillet au 21 août 1958.

de la communauté internationale en vraie communauté de droit. La création d'un système de paix et de sécurité stables ne dépend pas seulement du désarmement, c'est-à-dire de l'élimination des moyens permettant l'exercice de la force, car de tels moyens existeront toujours. Elle dépend du remplacement de la force par la norme juridique et par le règne du droit. Ceci est un problème d'organisation par excellence. Il a trait particulièrement à la solution des différends internationaux ou, tout au moins, de plusieurs catégories de différends internationaux, par le recours obligatoire à des institutions juridiques internationales.

139. J'ai l'impression que ceci constitue, tout au moins pour le plus grand nombre des cas, la meilleure méthode pour rendre, en pratique, efficaces les injonctions, qui ne manquent pas, de recourir aux moyens pacifiques pour régler les différends entre nations. Cela constitue le deuxième aspect de la question, aussi important que le désarmement pour le problème de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer qu'il soit sérieusement étudié en tant que problème d'organisation, afin qu'il puisse ensuite, lui aussi, faire l'objet de décisions sur le plan politique. Sans cela, j'ai grand peur que nous ne fassions pas du travail pratique et, comme le disait un grand homme d'Etat français, la politique, c'est l'art de trouver des solutions pratiques.

140. Cet aspect de la consolidation de la paix est très important, et c'est pourquoi je considère qu'il est de mon devoir de formuler ici quelques autres remarques d'ordre général.

141. La question de la consolidation de la paix devient de plus en plus un problème d'ordre universel. L'interdépendance toujours croissante dans le domaine des relations internationales, le danger toujours plus menaçant d'une conflagration générale provoquée par des conflits locaux, la vitesse vertigineuse et toujours grandissante des véhicules de la mort prouvent que la collaboration et la solidarité internationales ne peuvent être fertiles et efficaces sans être universelles. C'est dire que, dans le cadre des efforts pour la consolidation de la paix, il est, de nos jours, difficile d'isoler de l'ensemble un secteur, une région.

142. Si cette constatation est vraie dans certains domaines, elle est absolue dans le secteur si vital de la sécurité collective. Dans la mesure où la sécurité collective sera fondée sur le désarmement, il sera pratiquement impossible de créer des zones de sécurité locales ou régionales en les isolant des systèmes de sécurité qui existent dans le reste du monde. Cette remarque est fondée sur des critères entièrement objectifs. Ces critères ne sont pas d'ordre politique; ils sont d'ordre technique. Il ne s'agit pas là de divergences d'opinion, mais de la réalité même.

143. Il me suffit, de citer un seul exemple, qui a un caractère décisif. Quand les fusées nucléaires peuvent atteindre n'importe quel point de l'univers, la notion d'un désarmement régional perd sa signification. La région sans fusées peut en effet être atteinte par des fusées se trouvant en dehors de ses limites.

144. La conclusion est que le désarmement général, qui est la responsabilité première des grandes

puissances, constitue la seule réponse possible et réaliste à toute pensée et à toute proposition de désarmement régional.

145. C'est à la lumière de ces observations et sous les réserves que je viens de formuler que la délégation hellénique juge la proposition roumaine concernant les "mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents", question inscrite à l'ordre du jour de la quinzième session à la demande de la Roumanie [A/4440].

146. En tant qu'Etat non limitrophe, mais quand même voisin de la Roumanie, et parce que nous entretenons avec elle des relations qui ne sont pas simplement normales, mais bonnes, nous avons attentivement examiné le mémoire explicatif de la proposition précitée ainsi que le passage y relatif du discours prononcé [873ème séance] par le chef de la délégation roumaine, M. Gheorghiu-Dej.

147. Avant de formuler quelques considérations d'ordre général à ce sujet, je voudrais signaler une certaine contradiction entre le titre de la proposition et le mémoire explicatif, d'une part, et, d'autre part, les précisions contenues dans le discours du chef de la délégation roumaine. En effet, dans les premiers textes — aussi bien qu'aux termes des explications verbales qui nous ont été récemment fournies — il était question d'Etats européens en général, tandis que, dans le discours, la proposition semble se limiter aux Balkans et est accompagnée du vœu explicite de son acceptation par les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie seulement.

148. Si cette contradiction cause quelque étonnement, on est plus surpris encore d'entendre M. Gheorghiu-Dej dire, dans un autre passage de son discours, que certains Etats de la région des Balkans et l'opinion publique de tous les pays balkaniques ont reçu les propositions roumaines avec intérêt et sympathie. En ce qui concerne mon pays, je prierai M. Gheorghiu-Dej et toute autre personnalité qui se plaît à distinguer entre les vœux de l'opinion publique grecque et ceux du Gouvernement hellénique, et qui se plaît même à tirer souvent des conclusions fondées sur cette distinction, je les prierai, dis-je, de se rappeler que six fois après la guerre, six fois en 15 ans, des élections générales ont eu lieu en Grèce. La sincérité, la validité de ces élections n'ont jamais été contestées par personne. Par conséquent, la preuve complète et inattaquable est faite que seul le Gouvernement grec exprime la volonté du peuple hellénique et le représente.

149. Nous autres, sans disposer pour tous les pays de telles preuves inattaquables, nous n'avons jamais fait de pareilles distinctions entre la volonté des peuples et l'attitude de leurs gouvernements. Nous ne nous proposons pas d'en faire à l'avenir, ni ne demanderons aux autres de fournir ces preuves, dont nous disposons nous-mêmes. Nous nous contentons de la légitimité sur le plan international. Mais, puisque cette absurde distinction de propagande se fait à nos dépens et avec insistance, de la part de personnalités officielles (et a été même entendue de cette tribune), il est nécessaire de formuler ces remarques et de dire que ceux qui insistent sur ces distinctions risquent de compromettre ainsi les bonnes relations que désire entretenir avec eux le Gouvernement hellénique, librement élu et seul à représenter légalement et effectivement la Grèce.

150. Je reviendrai à présent brièvement à la proposition roumaine telle qu'elle a été formulée dans les textes officiels soumis à l'ONU. Cette proposition, je viens de le dire, nous l'avons étudiée avec attention. Nous apprécions dûment les intentions du Gouvernement roumain. Nous croyons que sa proposition contient certains éléments utiles qui, en principe, emporteraient notre accord.

151. Un élément constructif est la constatation que les relations de bon voisinage doivent et peuvent se développer même entre Etats ayant un régime politique et social différent. Ceci, conjointement avec le principe de la non-intervention dans les affaires internes et celui du respect mutuel, n'est que la reconnaissance de la réalité présente et correspond à la politique constante suivie par la Grèce.

152. Mon gouvernement n'a aucune sorte d'allergie à l'égard de systèmes politiques ou sociaux différents du sien. La collaboration, même étroite, avec des pays ayant un système différent est, pour nous, possible et souhaitable, à la condition expresse du respect mutuel sincère et complet des traités existants, de l'indépendance et de la dignité d'autrui, et de la non-ingérence dans les affaires internes des autres. C'est lorsque cette condition n'a pas été respectée que la coexistence pacifique a été menacée.

153. En ce qui concerne la Grèce, toutes les fois que ce principe n'a pas été appliqué sincèrement par un pays, fût-il grand ou petit, nous avons clairement indiqué que la coexistence était impossible. Nous sommes décidés à maintenir la même attitude à l'avenir, car, malgré les vicissitudes auxquelles nous devrions éventuellement faire face, nous défendrons notre indépendance et notre dignité, notre honneur et notre philosophie sur la façon de vivre sans laquelle l'existence, pour nous, est dépourvue de sens.

154. Par contre, toutes les fois que le principe en question a été sincèrement respecté, nous avons pu coexister harmonieusement et même activement. Pour ne citer qu'un seul exemple parmi plusieurs qui nous concerne — le plus caractéristique peut-être — je ferai état de nos relations avec la Yougoslavie. Notre collaboration est étroite dans plusieurs domaines pacifiques. L'année dernière, nous avons signé une série d'accords s'étendant à maints domaines de nos rapports économiques et culturels. Cependant, nous vivons sous des régimes politiques et sociaux tout à fait différents et, on le sait également, nous avons aussi des opinions différentes sur certaines questions d'ordre international. Toutefois, les différences que je viens de mentionner, et qui ne sont point négligeables, n'empêchent pas une coexistence pacifique et active avec la Yougoslavie et ne nous empêchent pas d'être amis.

155. Un autre point de la proposition roumaine qui est constructif et qu'on ne saurait contester est celui qui souligne la nécessité pour les gouvernements intéressés de s'engager, sur le plan régional, à s'abstenir de tout acte de violence et d'agression dans le cadre de leurs relations bilatérales.

156. Cependant, les deux points en question ont fait l'objet de résolutions antérieures de l'Assemblée générale et sont également visés par les dispositions de la Charte des Nations Unies.

157. Il serait futile de mettre l'accent sur la conception que, dans le domaine des relations bilatérales,

toute agression doit être bannie, puisque l'agression dans tous les domaines est formellement interdite par la Charte. On affaiblirait le droit international si l'on reprenait cet impératif sur un plan plus restreint.

158. Les Etats doivent se conformer au droit international et maintenir entre eux des relations bonnes et pacifiques, non pas en raison de leur voisinage, mais tout simplement du fait qu'ils sont membres de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

159. Il est vrai que, dans le cadre régional, des différends et des problèmes surgissent entre Etats voisins; mais ceci ne touche que les intéressés, qui doivent résoudre leurs problèmes en respectant leurs obligations internationales et en appliquant les traités en vigueur. La violation de cette norme ne constitue pas un problème grave pour la région; elle constitue un problème grave pour la communauté internationale dans son ensemble. Mais il serait dangereux d'aller au-delà de cette constatation et de reconnaître à la région soit directement, soit indirectement, un droit d'intervention ou d'ingérence dans le domaine des relations bilatérales.

160. Il en est de même, naturellement, lorsque le problème se pose pour une région ou même un continent désirant donner une forme organisée à ses affinités raciales et culturelles et à leurs conséquences logiques.

161. Je ne crois pas avoir à répondre à d'autres propositions qui nous ont été faites du haut de cette tribune mondiale. Je ne crois pas avoir à le faire, non seulement parce que ce que je viens de dire constitue une réponse dans des lignes générales, mais surtout parce qu'il y a quelques semaines, nous avons donné à ces propositions une réponse préliminaire, mais absolument suffisante pour le moment.

162. Je n'ai jamais été en faveur de longs discours. Par le passé, dans cette salle, au cours de notre harmonieuse et pacifique coexistence, j'espère que le Président en a eu la preuve. Il y a toutefois, en ce moment critique, certains sujets que j'estime de mon devoir de toucher avant de conclure mon discours.

163. Je traiterai très brièvement le premier de ces points; mais je dois une réponse. Il a été dit [872<sup>ème</sup> séance], par l'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, à savoir le représentant de l'Albanie, que la Grèce a installé sur son territoire des bases de lancement de fusées, et que ces bases constituent une menace directe pour la liberté et l'indépendance de l'Albanie et de la zone des Balkans. Je suis donc dans l'obligation de répondre que l'information est tout à fait inexacte et qu'en Grèce il n'existe pas de bases de lancement de fusées. Mais, même s'il en était autrement, étant donné le nombre d'agressions venant du nord que la Grèce a subies cinq fois pendant une seule génération, l'existence de ces bases ne pourrait être attribuée qu'au souci légitime et exclusif de la défense du territoire hellénique.

164. D'une manière plus générale, je saisis cette occasion pour dire que plusieurs facteurs imposent à la Grèce le souci de son indépendance et de son intégrité territoriale; sans négliger les autres moyens qui, hélas, n'ont pas encore atteint leur pleine efficacité, en matière d'armements ou d'alliances, c'est uniquement et exclusivement ce souci de pro-



tection du territoire national qui guide le Gouvernement hellénique. Tel est d'ailleurs le cas de plusieurs autres pays. C'est le cas d'un pays contre lequel nous avons combattu durant deux guerres atroces, mais qui, aujourd'hui, après l'orgie nazie, est imbu — croyons-nous — d'un vrai esprit démocratique; chacun comprend que j'entends la République fédérale d'Allemagne.

165. Je passe maintenant à un second point, que je traiterai brièvement aussi. A maintes reprises, mon gouvernement a proclamé sa pleine et entière confiance en la personne du Secrétaire général et dans ses collaborateurs; il estime que M. Hammarskjöld et le personnel du Secrétariat ont constitué l'un des facteurs essentiels des succès marqués jusqu'à présent par l'Organisation dans tous les domaines, et plus particulièrement en temps de crise grave.

166. Mais, d'autre part, et indépendamment de ces considérations, nous ne saurions adopter la proposition visant à remplacer le poste de Secrétaire général par un organe collectif. En effet, une révision de la Charte dans ce sens engendrerait l'affaiblissement total de l'exécutif de l'ONU et son entière incapacité. Les grandes crises internationales que nous avons traversées durant ces dernières années ont exigé une action immédiate; un retard — ne fût-ce que d'un ou deux jours — aurait pu faire plusieurs victimes que nous aurions déplorées et aurait pu nous précipiter dans de graves aventures. Au sein d'une organisation qui s'étend au monde entier et qui peut être soudainement appelée à agir dans n'importe quelle partie du globe, les organes qui décident sont et doivent être collectifs; certains retards, parfois très regrettables, sont là inévitables. Mais si, aux organes collectifs qui décident, on ajoute des organes collectifs pour l'exécution des décisions, alors on est voué, non plus à des retards regrettables et dangereux, mais à l'immobilité complète. Si cette éventualité venait à se réaliser, l'exécutif, en des heures de crise grave, après avoir discuté pendant quelques jours, voire des semaines, sur le sens des décisions et le mode d'exécution, n'aurait d'autres fonctions à remplir que de faire un rapport sur des faits accomplis.

167. Dire que le poste de Secrétaire général ne doit pas être collectif n'implique pas que nous nous opposons à une représentation plus adéquate des groupes d'Etats dont l'importance s'est accrue en raison de la présence, au sein de l'Organisation, d'un nombre considérable de nouveaux Membres. Dans cet ordre d'idées, nous sommes en faveur de l'augmentation des sièges dans certains organes des Nations Unies, tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

168. Une autre question fondamentale sur laquelle je me sens obligé de dire deux mots est celle de l'assistance aux pays sous-développés. C'est là un problème qui a deux aspects: celui de la justice et de la morale d'un côté, celui du devoir politique de l'autre.

169. Le Gouvernement hellénique attribue à ce problème une importance majeure. La question est de toute première importance pour l'humanité entière, mais elle est viciée. D'une part, en effet, on en parle beaucoup et on agit peu, et, d'autre part, il arrive souvent qu'on ne la saisisse pas dans sa juste essence. Mon pays a une grande expérience dans ce domaine,

car, recouvert de tombes et de ruines, il a pu, grâce à son travail, aux capacités de ses habitants et à l'aide américaine généreuse et inconditionnelle, accomplir en 10 années un relèvement spectaculaire — relèvement dont j'éviterai de faire l'éloge et au sujet duquel je ne me livrerai pas à une propagande inutile dans cette assemblée, mais qui nous laisse encore, dans certains domaines, en voie de développement.

170. Fort de cette expérience, je voudrais dire que l'aide aux pays sous-développés est étroitement liée à l'organisation de la production et à la possibilité d'établir pour les exportations des prix justes et raisonnables. Car il y a des cas — je pourrais les citer si cela était nécessaire — où une aide financière très substantielle a été annulée, et même dépassée, par une chute simultanée des exportations. Dans ces cas, n'y a-t-il pas contradiction flagrante? N'y a-t-il pas, en réalité, au lieu d'une aide accordée, création de difficultés pour les pays sous-développés? Dans ces cas, que doivent faire ces pays? Ils peuvent, il est vrai, exporter sur la base d'échanges bilatéraux; mais cela, on le sait, crée à la longue une économie artificielle et peut entraîner des conséquences diverses et indésirables.

171. Les pays sous-développés peuvent aussi demander plus de compréhension dans un cadre plus large, et une juste évaluation des données de leur problème. Mais demander sans obtenir une réponse efficace n'est pas une solution. Et, sans solution, les pays sous-développés ne peuvent pas améliorer leur niveau de vie; ils ne peuvent même pas organiser leur économie, puisque leurs exportations — c'est-à-dire les fondements déjà existants — diminuent parfois dangereusement. Que doivent-ils faire dans ces cas, hélas! trop nombreux?

172. L'heure n'est certes pas propice pour formuler la réponse. Je me borne à remarquer que le problème est fondamental, qu'il est compliqué et que, souvent, hélas, trop souvent, il est abordé d'une manière incomplète, pour ne pas dire erronée.

173. J'avais promis d'être bref. Je sais que le sens flexible de la brièveté a certaines limites qu'on ne saurait dépasser c'est pourquoi j'éviterai de parler d'autres problèmes importants comme celui des réfugiés de Palestine, celui de l'Algérie, d'autres encore qui nous intéressent en tant qu'Hellènes et en tant que membres de la communauté internationale. Notre délégation aura d'ailleurs l'occasion d'exposer son point de vue sur ces problèmes lors des débats y relatifs.

174. Avant de quitter cette tribune, je me permettrai seulement de revenir au point par lequel j'ai commencé mon discours. Les Nations Unies ont émergé des souffrances et des ruines qu'a causées la seconde guerre mondiale. Dans plusieurs cas, elles nous ont épargné d'autres souffrances et d'autres ruines. Pendant de nombreuses années, nous les avons vues à l'œuvre aussi bien dans leur champ d'activités pacifiques que dans des moments vraiment difficiles et graves.

175. Cette œuvre a porté ses fruits. Même en cette crise du Congo, pour estimer le succès, il suffit de penser à ce qui serait advenu si les Nations Unies n'avaient pas agi; il est plus que probable que ce nouvel Etat africain qui est plein d'œuvres de civilisation et dont le peuple vigoureux a, lui aussi, le droit d'aspirer à son indépendance et à sa tranquillité,

serait, c'est le moins qu'on puisse dire, devenu le centre de farouches antagonismes locaux et internationaux, serait devenu un des centres les plus actifs de la guerre froide, voire de la guerre tout court.

176. Presque tout cela a été évité grâce à l'action des Nations Unies. Par conséquent, tâchons de préserver intacte l'Organisation; préservons son efficacité et l'atmosphère qui a régné jusqu'à présent et qui a été troublée.

177. Les débuts de nos travaux, l'heureux événement de l'admission de tant de nouveaux Membres, les discours calmes des orateurs du premier jour — tel le brillant discours du chef du grand peuple démocratique des Etats-Unis [868ème séance] — nous permettaient d'espérer une meilleure atmosphère.

178. Ma délégation fera tout son possible pour contribuer au retour à un climat plus calme et plus propice à un travail de synthèse, car elle craint qu'en l'absence de ce climat l'ONU, après 15 ans d'activités positives, ne glisse sur une pente au bout de laquelle la guette la dissolution. Si cela devait arriver, plus nous nous rapprocherions du point où se termine la pente, plus fortes et plus nombreuses se feront entendre les lamentations de l'humanité. Puisse cela ne jamais arriver. Puisse l'ONU conserver le caractère et l'efficacité que nous lui avons connus jusqu'à ce jour.

*La séance est levée à 13 h 15.*